

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mercredi 12 octobre 2005, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller*; conseillers administratifs, *MM. Sylvain Clavel, Alain Comte, Jean-Louis Fazio, Jean-Marie Hainaut, Guy Jousson, Jacques Mino et Armand Schweingruber*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, et *M. André Hediger*, vice-président.

CONVOCATION

Par lettre du 29 septembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 octobre, mercredi 12 octobre et lundi 24 octobre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu un mot du directeur de Léman bleu, Michel Chevrolet, qui nous informe que, désormais, les téléspectateurs peuvent suivre les séances du Conseil municipal en direct sur le site internet de Léman bleu, en cliquant sur le menu *Live*, en français dans le texte! C'est donc un plus qui est ainsi offert.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-146, «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne»;
- P-147, «Sauvons l'Orangerie, théâtre d'été de Genève»;
- P-148, «Pour la fermeture de la salle du Môle après 22 h»;
- P-149, «Buvette toute l'année au parc Bertrand»;
- P-151, «Contre la fermeture de la poste des Acacias».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

Nous avons également reçu la pétition P-150, «Pour de nouveaux pavillons de vente en harmonie avec la rade genevoise».

Le bureau vous propose de la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Gérard Deshusses (S). En ce qui concerne le groupe socialiste, il va accepter ce renvoi. Nous trouvons cette pétition extrêmement intéressante, parce qu'elle va permettre d'établir un bilan et nous donner l'occasion de montrer, une fois de plus, combien la politique suivie par la municipalité est celle qu'il faut poursuivre.

M. Michel Ducret (R). Nous soutiendrons également le renvoi de cette pétition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je rappelle à cette noble assemblée que nous avons décidé, en commission, de surseoir au vote de ces aménagements et de la proposition PR-364, parce que nous voulions connaître la réaction populaire par rapport à l'installation qui a été faite près du Jet d'eau. En l'occurrence, cela a provoqué certaines réactions, peut-être plus importantes que nous ne l'aurions imaginé au départ. Pour notre part, nous sommes extrêmement satisfaits de voir que la population réagit aux propositions qui sont faites, cela promet des discussions intéressantes sur le sujet.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Notre groupe est tout à fait d'accord de renvoyer cette pétition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque celle-ci est déjà en charge du sujet. Pour réagir en deux mots aux propos de M. Ducret, je dirai qu'effectivement, dans une certaine presse, on a voulu lancer un débat et que les résultats de ce débat ont été plutôt intéressants et favorables aux aménagements proposés. La pétition sera donc tout à fait intéressante à étudier en commission.

M. Pascal Rubeli (UDC). En ce qui nous concerne, groupe de l'Union démocratique du centre, nous voterons également le renvoi de cette pétition à la commission de l'aménagement et de l'environnement, étant donné que ce sont des aménagements sur lesquels, dans cette commission, nous travaillons depuis fort longtemps. Il est important que ces futurs aménagements, tels qu'ils sont prévus, soient étudiés de manière très précise, en entendant le plus grand éventail possible de personnes concernées.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-150 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Demande de subvention en vue de la création d'un poste de secrétaire au Trialogue» (P-49 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Liliane Johner.

La pétition P-49 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 16 mai 2001.

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Guy Mettan puis de M^{me} Liliane Johner.

La rapporteuse adresse ses remerciements à M^{me} Ursi Frey pour la qualité de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 24 septembre 2001

Audition de M^{mes} Doris Gorgé, Grazia Zanin et Jeanine Christin

M^{me} Gorgé a été auditionnée l'année dernière par la commission sociale et de la jeunesse au sujet d'une demande de subvention pour 2001. Comme elle n'avait pas de nouvelles, la décision a été prise de lancer une pétition.

Les commissaires apprennent que l'association Le Trialogue a été fondée en 1997 afin de soutenir des initiatives qui tendent à lutter contre les préjugés et l'exclusion. Il s'agit d'un réseau de bénévoles, chômeurs, professionnels ou retraités qui s'est donné comme principal objectif d'apporter un soutien concret, dans l'urgence ou dans l'attente d'une aide institutionnelle, à des personnes se trouvant brusquement dans une situation de détresse matérielle ou morale, le plus souvent à cause de la perte d'un emploi.

Si des personnes viennent de tous les horizons pour proposer leur collaboration bénévole, il n'en demeure pas moins qu'il n'est plus possible de faire face au travail administratif. Le Trialogue souhaiterait donc pouvoir engager un secrétaire d'une façon durable et permanente.

¹ «Mémorial 158^e année»: Commission, 5215.

Séance du 30 septembre 2002

Discussion

Les membres de la commission ont beaucoup apprécié les activités déployées par le Trialogue auprès des demandeurs d'emploi ou des chômeurs de longue durée qui sont confrontés notamment à la maladie, à l'invalidité, au divorce, à des poursuites.

Depuis 1999, la Ville de Genève a mis à la disposition de l'association une petite villa à Saint-Jean. Les commissaires connaissent le projet de construction de logements sur ce terrain, il faudra donc que la Ville de Genève puisse mettre d'autres locaux à sa disposition.

La commission est consciente que, à la suite de l'audition des pétitionnaires, il était trop tard pour rajouter, au budget 2001, la somme de 65 000 francs demandée pour l'engagement d'une secrétaire.

Comme l'association a déposé une demande de subvention pour 2002, la commission a laissé cette pétition en attente.

Lors de cette séance du 30 septembre 2002, nous avons appris que la subvention 2002 se montait à 30 000 francs, et à 80 000 francs pour 2003.

La demande des pétitionnaires a été satisfaite.

Malgré tout, la majorité des membres de la commission souhaite renvoyer cette pétition au Conseil administratif en lui demandant de bien suivre ce dossier, notamment en ce qui concerne le déménagement.

Vote

Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 10 oui (2 R, 1 Ve, 2 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) et 3 abstentions.

Note de la rapporteuse: A ce jour, nous savons que le Trialogue se trouve à l'avenue de la Forêt et que les subventions sont inscrites au budget. Il serait donc possible, aujourd'hui, d'accepter le classement de cette pétition.

Annexe: texte de la pétition

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

Demande de subvention en vue de la création d'un poste de secrétaire

Le Trialogue, réseau solidaire regroupant chômeurs, professionnels et retraités, a été créé en 1997 et la Ville de Genève a mis gracieusement à notre disposition l'ancienne maison de quartier de Saint-Jean en 1999.

Recevoir et écouter des gens dans la détresse, trouver dans l'urgence et dans l'attente d'une aide institutionnelle des solutions dans de multiples domaines (juridique, fiscal, santé, assurances...), tels sont les principes philosophiques de notre association.

Le Trialogue a reçu près de 2000 personnes en l'an 2000, la fermeture des Clubs Emploi a conduit de très nombreux chômeurs à nous consulter. La quasi totalité des assistants sociaux du canton de même que nombre de placeurs de l'OCE connaissent le travail qui se fait au Trialogue et nous envoient fréquemment leurs consultants. Le Trialogue a servi plus de 600 repas les mercredis soir en 2000.

La maison de Saint-Jean ne désemplit pas et il est indispensable, pour que le Trialogue continue de remplir son rôle social, qu'il puisse compter sur un secrétariat stable et bien au fait de toutes les prestations offertes dans le cadre de ses activités.

Nous avons été reçus par la Commission Sociale du Conseil Municipal de la Ville de Genève le 11 janvier 2001 et le principe d'une subvention pour 2001 a été accepté mais aucune suite n'a été donnée et nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation particulièrement délicate puisque le salaire de notre secrétaire, assuré par le fond chômage de la Ville de Genève, arrive à son terme à fin juin 2001.

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse	Signature

Premier débat

M. René Grand (S). L'association Le Trialogue a été auditionnée par la commission des pétitions en septembre 2001. Cela date donc un peu, mais je me permets quand même d'intervenir, puisque les choses se sont bien arrangées depuis. Cette association offre une aide aux chômeurs, aux personnes qui sont dans le besoin. Sa caractéristique, c'est qu'elle compte des professionnels – dont M^{me} Gorgé, qui est vraiment une spécialiste – et des bénévoles, qui accompagnent des personnes désargentées ou qui souffrent de solitude. Le Trialogue était hébergé à la rue de Saint-Jean et je dois remercier le Conseil administratif, qui a fait diligence et a relogé l'association à l'avenue de la Forêt. En outre, pour ce qui est de la demande d'aide financière, une ligne a été inscrite au budget pour une subvention régulière. Nous remercions donc le Conseil administratif d'avoir réglé le problème et je propose, au nom de l'Alternative, de classer cette pétition, c'est-à-dire de refuser les conclusions de la commission.

M. Manuel Tornare, maire. Je remercie M. Grand, ainsi que le Conseil municipal, de reconnaître que le Conseil administratif a fait le maximum. Nous avons en effet attribué une subvention et des locaux au Trialogue. Mais, en ce qui concerne l'avenir, j'aimerais souligner la chose suivante. Mesdames et Messieurs, à l'heure actuelle, le Conseil d'Etat – souvent avec la complicité du Grand Conseil – essaie de refiler à la Ville de Genève de plus en plus de subventions qui devraient normalement être octroyées par le Canton. Il nous faudra donc être très attentifs, car nous n'avons pas des capacités financières qui nous permettent de pallier sans cesse les défaillances de l'Etat. Je suis persuadé qu'en janvier ou en février 2006 le Trialogue et d'autres associations viendront me voir pour se plaindre qu'elles ne peuvent plus faire face, du fait que l'Etat donne de moins en moins. Et certaines associations seront peut-être obligées de mettre la clé sous le paillason...

Deuxième débat

*Mises aux voix, les conclusions de la commission sont refusées à l'unanimité.
La pétition est classée.*

5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Répercussions du déficit de la FASE sur l'Association Le Chalet» (P-139 A)¹.**Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.**

La pétition a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 17 mai 2005.

La commission s'est réunie les 16 et 30 juin 2005, sous la présidence de M. Didier Bonny.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'exactitude de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 16 juin 2005

Audition des représentantes de l'Association Le Chalet: M^{mes} Françoise Bruschweiler, présidente, et Daniela Braga, trésorière

M^{me} Bruschweiler explique dans quelle condition leur association a reçu le document de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) l'avisant de son déficit et que celui-ci allait être comblé par, entre autres, une participation des centres de loisirs provenant d'une augmentation des tarifs des centres aérés et par une rétrocession calculée en pourcentage de la masse salariale du centre concerné.

M^{me} Bruschweiler a été très étonnée, ainsi que les membres du comité, par la manière de procéder. En effet, leur association doit rendre des comptes très précis qui font d'ailleurs l'objet de contrôles. Il leur est paru injuste de devoir assumer cette prestation, raison pour laquelle, à la suite d'un vote du comité, une lettre de protestation exprimant le désaccord a été adressée au Conseil municipal.

Cette lettre a déclenché la colère de la FASE, qui s'est plainte de leur intervention et les a menacés, dans un courrier daté du 12 mai 2005 (cf. annexe), de revoir leur statut, étant donné que le Chalet est partenaire provisoire de la FASE.

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 6113.

La présidente du Chalet tient à faire un petit rappel de l'histoire.

A la suite de la fermeture de la Maison du Bout-du-Monde, en 1995, un comité composé de parents et quelques conseillers municipaux se sont battus afin de conserver les activités enfants, souhaitant donner le choix et plus de possibilités d'accueil dans le quartier de Champel qui ne possédait pas, à l'époque, de centre de loisirs.

Commencent alors des mois d'errance, l'association change de nom et devient l'Espace créatif de loisirs actifs (ECLA).

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative, décide de loger cette nouvelle association à l'avenue Peschier, dans le grand chalet. L'association n'a aucune subvention, pas de salaire pour l'animatrice responsable, M^{me} Marie-Claude Torelle; le personnel est soit bénévole, soit envoyé par l'Office cantonal de l'emploi.

M. Michel Rossetti, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, met un certain nombre d'exigences pour pouvoir reconnaître ECLA qui, sur ses conseils, devient «Le Chalet»:

- un lieu officiel;
- une subvention;
- un diplôme de l'Institut d'études sociales (IES) pour l'animatrice, à qui l'on refuse de prendre en compte vingt-cinq ans d'expérience;
- l'adhésion à la FASE.

C'est M. Manuel Tornare, successeur de M. Michel Rossetti, qui réalisera l'officialisation de l'Association Le Chalet:

- un lieu: la maison Saint-Exupéry, sise au 6, route du Bout-du-Monde;
- une subvention: d'abord 20-000 francs, puis 80-000 francs et 100-000 francs (la ligne n'existe plus, l'Association Le Chalet ayant intégré la Délégation à la jeunesse);
- un diplôme de l'IES: M^{me} Torelle a fait une formation en emploi et a reçu son diplôme;
- l'adhésion à la FASE: malgré de nombreux courriers, aucune réponse de la fondation, qui se fait tirer l'oreille pour accepter le Chalet.

L'association fonctionne avec du personnel venant de l'Office cantonal de l'emploi, quelques bénévoles et, enfin, elle a la possibilité de payer quelques moniteurs et l'animatrice.

M^{me} Braga tient à faire remarquer que, même si la somme demandée est peu importante (1800 francs), c'est le principe qui a choqué. En effet, la FASE n'a jamais donné une réponse officielle à la demande d'adhésion du Chalet.

Le fait de demander 20 francs de plus aux familles pour les rétrocéder à la FASE est un procédé pour le moins sujet à caution, puisque aucune contrepartie au niveau des prestations n'est prévue.

Est-il nécessaire de rappeler que, actuellement, il est inévitable de rechercher des solutions de paiement pour nombre de familles?

Un commissaire demande si le courrier du 24 mars 2005, dans lequel la FASE parle des propositions de financement de son déficit, a fait l'objet d'une consultation.

M^{me} Bruscheweiler répond par la négative.

Un autre commissaire demande si le Chalet fait partie de la FASE.

M^{me} Bruscheweiler rappelle plusieurs éléments de son intervention. L'association a un statut de «conventionné». La FASE administre l'enveloppe salariale, puisqu'elle fait partie intégrante de la Délégation à la jeunesse. La subvention se résume donc à 35-000 francs. L'an passé, le Chalet a proposé un centre aéré (organisé en faveur de SOS village-enfants). Cette année, il n'y a pas de centre aéré.

Un commissaire pose une dernière question, à savoir si les pressions mentionnées par la présidente quant au statut de l'institution sont officielles.

M^{me} Bruscheweiler répond par l'affirmative et lit la lettre qui sera mise en annexe du présent rapport.

Séance du 30 juin 2005

Audition des représentants de la FASE: M^{me} G. Mottet-Durand, présidente, MM. C. Dupanloup, secrétaire général, F. Gillet, représentant des communes au sein de la FASE

M. Dupanloup souhaite s'exprimer à deux niveaux:

1. éléments qui concourent à ce que la FASE soit mise en cause, souvent par des partenaires internes, ce qui interpelle les représentants sur le fonctionnement. Une discussion est prévue à ce sujet, dans le courant de l'automne, avec l'ensemble des responsables;
2. aspect relatif aux pétitions P-139 et P-140.

Il n'a jamais été question d'éponger un dépassement des comptes 2004 qui présentent un déficit de 400 000 francs. Le conseil de fondation a décidé, le 13 décembre dernier, que le budget 2005 devait être équilibré. Des mesures ont été mises en évidence pour permettre une consultation générale des partenaires. Ce même conseil de fondation a pris acte des débats internes en mars 2005.

Deux mesures ont été retenues:

1. rentrée supplémentaire sur les centres aérés d'été;
2. de trouver une économie de 330-000 francs et pour cela chaque centre devait faire des propositions.

Questions

La logique d'augmenter les tarifs va-t-elle se perpétuer dans l'avenir?

Les mesures prises actuellement visent à l'équilibre du budget 2005 et non pas à combler le budget, elles ne vont donc pas se transformer en mesures définitives, mais des projets structurels ont été mis en avant puisque la subvention de l'Etat ne suffit plus à leurs besoins.

Suivent beaucoup d'informations venant de la FASe.

Afin de ne pas alourdir le contenu de ce rapport, les conseillères municipales et les conseillers municipaux trouveront le détail de cette audition dans le rapport sur la pétition P-140 traitant du cas de la Maison de quartier de la Jonction.

En effet, la problématique du Chalet et celle de la Maison de quartier de la Jonction sont totalement différentes. Le Chalet n'aurait jamais dû être intégré à l'application de cette mesure, puisque cette association ne fait pas partie de la FASe. Il n'a pas participé à tout ce système d'étude. Ils s'en sont expliqués le 23 juin 2005, lors d'une séance qui s'est tenue chez M. Philippe Aergarter, en présence de M^{mes} Bruschweiler, Braga, Limat, Bobillier, pour le Chalet, M^{me} Mottet-Durand, MM. Dupanloup, Saillant, pour la FASe, et M. Deuel, pour la Délégation à la jeunesse.

De plus, il convient de signaler que l'attestation de M^{me} Marie-Claude Torelle, animatrice responsable, a été remise le 16 juin 2005.

Le président croit comprendre des explications fournies que le problème soulevé par le Chalet est résolu. Il a eu l'occasion de dire aux personnes concernées que les décisions prises par M. Manuel Tornare, conseiller administratif, ne les concernaient pas.

M. Dupanloup confirme que la question est réglée, car le Chalet, encore une fois, n'aurait pas dû être intégré à cette mesure.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné du délégué à la jeunesse, M. Claudio Deuel

Là encore, vous trouverez l'essentiel des interventions du magistrat et du délégué dans le rapport sur la pétition P-140 traitant du cas de la Maison de quartier de la Jonction. Les problématiques étant tout à fait différentes.

Au cours de cette audition, il est rappelé que le Chalet, qui avait une ligne indépendante, fait partie intégrante de la Délégation à la jeunesse. Il est confirmé que les exigences demandées par la Ville de Genève, tant pour l'association que pour l'animatrice, sont remplies. L'intégration à la FASE semble traîner. En effet, plusieurs courriers du Chalet allant dans ce sens sont restés sans réponse. La séance du 23 juin 2005 semble avoir fait avancer les choses.

Discussion et vote

La commission est satisfaite de la tournure des événements et le président fait simplement remarquer que cette pétition aura eu le mérite de faire se rencontrer les protagonistes et d'arriver à une solution.

La commission propose le classement de cette pétition.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des 10 membres présents (1 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI).

LE CHALET

Centre de Loisirs Actifs

Au Président du Conseil municipal de la Ville de Genève
et aux membres du Conseil Municipal
Au Président du Conseil administratif
Au Président du Département des affaires sociales

Genève, le 9 mai 2005

Mesdames, Messieurs,

Le comité de l'association « Le Chalet », centre de loisirs actifs qui accueille des enfants en dehors des heures scolaires, aimerait attirer votre attention sur une question financière qui touche aux compétences respectives de la Ville et du Canton et sur laquelle il aimerait vous voir prendre position.

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) nous a fait savoir par lettre du 24 mars 2005 que ses comptes 2004 comportaient un déficit de 440.000 frs, dû à deux facteurs : un manque de recettes déjà prévu au budget 2004 de quelque 250.000 frs et une estimation erronée des versements à la caisse de retraite du personnel après revalorisation des traitements des travailleurs sociaux (effectuée en 2002). A cela vient s'ajouter un nouveau déficit prévu pour 2005.

Afin de rétablir son équilibre budgétaire, la FASe met en œuvre deux trains de mesures. Dans un premier temps :

1. elle diminue ses prestations à son personnel de 0,7 %,
2. elle augmente la contribution des communes au financement des travailleurs sociaux hors murs à concurrence de la moitié des charges,
3. elle demande au DIP un complément de subvention pour assurer la couverture financière des charges sociales supplémentaires (cotisations CIA entre autres).

Mais comme il reste encore un découvert de quelque 450.000 frs., une seconde série de solutions est imposée par la FASe, cette fois aux dépens des Centre de loisirs, de rencontres et Maisons de quartiers :

1. augmentation de 20 frs. par semaine et par enfant des taxes d'inscription aux centres aérés organisés pendant les vacances.
2. Rétrocession par chaque Centre d'un montant équivalant à environ 1,8 % de sa masse salariale.

Le comité du Chalet est plus que surpris par cette manière de procéder. Il lui paraît totalement injuste de devoir payer, sur ses moyens financiers déjà notoirement insuffisants, les erreurs comptables et le manque de rigueur budgétaire du service dont il dépend. Il n'accepte pas d'avantage que les conséquences de ces dérèglements comptables retombent sur les parents

Association "LE CHALET", Maison St Exupéry, 6 route du Bout-du-monde, 1206 GENEVE

tél. 022-347 70 48, fax 022- 347 73 40

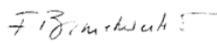
des enfants qui fréquentent les semaines aérées, parents qui ne sont en rien responsables des dits manquements et erreurs.

D'un point de vue plus général, on est amené à se demander à quoi servent les contrôles financiers, s'ils ne décèlent pas des erreurs cumulées sur plusieurs années. Enfin, est-ce trop demander des organes de gestion qu'ils aient pour règle de mettre leurs budgets en adéquation avec leurs ressources ?

En espérant que vous voudrez bien prendre en considération les remarques qui précèdent et vous prononcer sur les procédés qui les sous-tendent, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à toute notre considération,

Pour le comité du Chalet


Daniela Braga, trésorière


Françoise Bruscheiler, présidente



FASe

Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle

10, rue Blavignac
Carouge / Genève
tél. 022 700 15 77
fax 022 593 57 24
<http://www.fase.ch>

FASe
Secrétaire général

Case postale 1376
1227 Carouge

Madame Françoise BRUSCHWEILER,
Présidente de l'Association Le Chalet
Chemin Claire Joie 12
1225 Chêne-Bourg

Réf. :
xochitl.melo@fase.ch
Assistante-022/593.57.04

Genève, le 12 mai 2005

Concerne: Votre courrier du 9 mai 2005 aux autorités municipales

Madame la Présidente,

Votre courrier adressé aux conseillers municipaux et administratifs de la Ville de Genève a été porté à notre connaissance. Nous regrettons vivement cette démarche dont vous n'avez pas daigné nous informer ni nous transmettre copie.

En outre, nous ne pouvons tolérer les accusations portées à l'égard de la FASE. Vos allégations sont en effet erronées, infondées et transforment gravement la réalité des faits. Votre comité aurait été avisé de s'adresser tout d'abord à la FASE elle-même, ou à la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève, dont vous dépendez, afin d'obtenir des explications sur les questions évoquées, ce qui, soit dit en passant, aurait permis l'économie d'un temps précieux que nous allons maintenant devoir consacrer au rétablissement de la vérité.

En tout état de cause, Mme Geneviève Mottet-Durand, Présidente de la FASE, entend vous recevoir, en présence de M. Philippe Aegerter, Directeur du département municipal des affaires sociales, du Délégué à la jeunesse de la Ville de Genève, M. Claudio Deuel, et d'un représentant de la FCLR auprès de laquelle vous avez déposé une demande d'adhésion. Nous voulons en effet procéder à une mise au point concernant les tenants et aboutissants de cette affaire et évaluer les éventuelles incidences de votre prise de position sur les relations actuelles ou futures entre votre association et la Fondation.

Nous vous convions donc à une rencontre le **MERCREDI 18 MAI 2005 à 17 heures** à la FASE. Vous voudrez bien nous confirmer votre participation ainsi que, si vous le souhaitez, celle d'autres membres de votre Comité.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations les meilleures.

Claude DUPANLOUP
Secrétaire général

Copie à : Bureau de la FASE,
Mme K. Merlino
M. Ph. Aegerter, M. C. Deuel

Nicole Bobillier

De : "Françoise Bruschweiler" <fbrusch@worldcom.ch>
À : "Nicole Bobillier" <nbobillier@bluewin.ch>
Envoyé : mardi, 17. mai 2005 16:42
Objet : R. convocation FASE

Voici notre réponse en accord avec Gérard
amitiés,
Françoise

Monsieur Claude Dupanloup
Secrétaire général de la FASE
10 rue Blavignac
case postale 1376
1227 CAROUGE

Genève, le 17 mai 2005

Monsieur le Secrétaire général,

Votre réaction extrêmement rapide à une lettre qui n'était même pas adressée à la FASE nous étonne d'autant plus que vous n'avez pas daigné répondre – ne serait-ce que par un accusé de réception – à notre lettre du 14 janvier 2005. Mais trêve de polémique, mon propos n'est pas d'envenimer le débat, bien au contraire. J'avais noté dans mes préliminaires qu'une copie de notre lettre du 9 mai 2005 devait être envoyée à Madame Mottet-Durand. Si la chose n'a pas été faite, c'est une omission malencontreuse et je la regrette.

Sur le plan pratique, je ne puis, dans un délai aussi court réunir le comité du Chalet pour connaître sa position sur le contenu de votre lettre du 12 mai dont je n'ai pris connaissance moi-même qu'hier soir, ayant été absente depuis vendredi. En effet, c'est le comité dans son ensemble qui a pris la décision de réagir à la lettre-circulaire de la FASE exposant les moyens choisis pour combler son trou financier et je ne suis pas habilitée à agir de quelque manière que ce soit sans le consulter au préalable. Il conviendrait donc de reporter cette séance à une date ultérieure. Pour votre information, je serai absente de Genève du 19 au 30 mai et du 2 au 9 juin. ; pendant ces deux périodes, il vaudrait mieux que vous vous adressiez au vice-président du comité, Monsieur Gérard Deshusses.

Personnellement, je ne suis pas opposée à une réunion destinée à régler ce différent le mieux possible, mais peut-être serait-il plus efficace de le faire lors d'une séance qui réunirait les autres centres de loisir qui ont marqué un désaccord avec votre manière de procéder.

Sur le fond de l'affaire, je tiens à vous faire remarquer que nous n'avons porté aucune accusation à l'encontre de la FASE, nous nous sommes bornés à protester contre le fait que des centres comme le nôtre, qui s'efforcent de gérer au mieux les moyens dont ils disposent, soient pénalisés en raison d'un déficit dont ils ne sont en rien responsables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes bonnes salutations,

Françoise Bruschweiler

18.05.2005

TARIFS DES CENTRES AERES D'ETE

Dans sa séance du 14 mars 2005, le Conseil de Fondation de la FASE a décidé de revoir les tarifs pratiqués pour les centres aérés enfants organisés durant l'été 2005 en y intégrant une participation aux frais d'encadrement, ceux-ci ayant été jusqu'à présent couverts par les subventions cantonales et communales.

*Il s'agit d'une petite partie du coût des centres aérés puisque le rapport entre le montant facturé aux parents et les dépenses réelles est, en moyenne par semaine et par enfant, de F. 102.- sur F. 409.-. La participation des usagers représente donc le **25% du coût total** de cette activité. Le solde est assumé par la FASE grâce aux subventions qui lui sont octroyées par l'Etat (Département de l'instruction publique) et les Communes.*

Il convient de noter que le tarif commun instauré par décision du Conseil de Fondation du 5 juin 2000 pour les 23 centres aérés du canton, est resté identique depuis cette date.

L'augmentation décidée représente en moyenne F. 20.- enfant/semaine (soit +16%) elle est cependant modulée avec une incidence plus faible pour les bas revenus. De plus, il est tenu compte d'un tarif dégressif pour les familles de 2 enfants ou plus.

*Le **nouveau tarif 2005** reste donc dans des limites acceptables. Toutefois, le Conseil de Fondation recommande aux centres de l'appliquer avec une attention particulière concernant les familles qui se trouveraient dans une situation précaire, nécessitant, cas échéant, de faire appel à des aides financières extérieures afin que dans la mesure des places disponibles, l'accès à tout enfant puisse être garanti.*

F/ Se

Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle

Les tableaux qui suivent illustrent tant les coûts réels de cette prestation que les tarifs pratiqués et les incidences de l'augmentation décidée.

Le dernier tableau présente une comparaison entre les tarifs pratiqués pour les centres aérés FASE et ceux d'autres organisations similaires.

Adaptation du tarif centres aérés 2005

Revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour	augmentation s/ ancien tarif	Par enfant	augmentation s/ ancien tarif	Par enfant	augmentation s/ ancien tarif
	1 enfant		d'une famille de 2 enfants		d'une famille de 3 enfants	

ancien tarif ⁽¹⁾

moins de 2'499	40		35		30	
de 2'500 à 4'499	60		55		45	
de 4'500 à 7'499	80		70		60	
de 7'500 à 12'999	100		100		100	
plus de 13'000	130		130		130	

nouveau tarif ⁽²⁾

nouveau tarif ⁽²⁾			>>> augmentation en francs			
moins de 2'499	40	SFr. 0	35	SFr. 0	30	SFr. 0
de 2'500 à 4'499	65	SFr. 5	60	SFr. 5	55	SFr. 10
de 4'500 à 7'499	100	SFr. 20	75	SFr. 5	65	SFr. 5
de 7'500 à 12'999	135	SFr. 35	120	SFr. 20	115	SFr. 15
plus de 13'000	170	SFr. 40	170	SFr. 40	170	SFr. 40
MOYENNES		SFr. 20		SFr. 14		SFr. 14

nouveau tarif ⁽²⁾

nouveau tarif ⁽²⁾			>>> augmentation en %			
moins de 2'499	40	0%	35	0%	30	0%
de 2'500 à 4'499	65	8%	60	9%	55	22%
de 4'500 à 7'499	100	25%	75	7%	65	8%
de 7'500 à 12'999	135	35%	120	20%	115	15%
plus de 13'000	170	31%	170	31%	170	31%
MOYENNES		20%		13%		15%
16%						

(1) Décision du Conseil de Fondation du 5 juin 2000

(2) Décision du Conseil de Fondation du 14 mars 2005



F/A Se

Fondation genevoise pour
l'animation socio-culturelle

Coût activité centres aérés

dépenses ⁽¹⁾	coût moyen 2005
-------------------------	--------------------

SFr.

➤ alimentation	36
➤ animation/matériel	36
➤ équipements	7
➤ publicité	4
➤ transports	24
➤ divers	3
➤ cuisiniers / chauffeurs	42
➤ encadrement / moniteurs	175
➤ encadrement / animateurs	83

**coût moyen
par enfant / semaine**

SFr. 409

(1) dépenses par enfant et par semaine
(moyenne calculée sur la base des 23 centres aérés
organisés par les centres de la FASe)



F/ Se

Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle

Association	Activité journalière	Tarifs
Genève-Loisirs www.geneve-loisirs.ch	<p>Vie à la ferme, Ecologie, Maison de la citoyenneté</p> <p>Badminton, Beach-volley, Ping-pong, Tir à l'arc, VTT, Course d'orientation, Ornithologie, Football, Boomerang, Pétaïque, Trampoline, jeux, Cinéma de plein air, Spectacles</p>	<p>Frs 345.-/semaine Minimum Frs 69.-/jour (supplément activités telles que équitations, atelier percus,etc.)</p>
Service des Loisirs et de la Jeunesse www.geneve.ch/sjl/doc/2005	<p>Activités de 9h à 17h</p> <p>Journées à la ferme, ateliers, masques, théâtre d'ombre, escalade, équitation, jonglerie, cirque, poterie...</p>	<p>Frs 240.-/semaine minimum Frs 525.-/semaine maximum</p>
Service des Loisirs et de la Jeunesse www.geneve.ch/sjl/doc/2005/cours	<p>Cours journaliers (1h à 3h/jour sur cinq jours), danse, informatique, mandalas, peinture...</p>	<p>Frs 45.-/semaine minimum Frs 220.-/semaine maximum</p>
La Ferme Foraine à Loex (Bernex) M. Bonaventure au 079 203 57 03	<p>Semaines à la ferme / Avril à octobre spectacles, ateliers, animaux...</p>	<p>Frs 200.-/semaine</p>
Ferme de la Gavotte M. Benoit Lance au 079 216 90 70	<p>Semaines promenades en poney, parc animalier</p>	<p>Frs 340.-/semaine</p>
<p>FASe</p> <p>Centres aérés organisés par les centres de loisirs www.fase.ch</p>	<p>Semaine (8/9h à 18h.)</p> <p>Déplacement en car à destination de terrains équipés, dans espace protégé.</p> <p>Activités de plein air (sous abri en cas de pluie) :</p> <p>activités créatives en lien avec le milieu naturel, jeux bricolages, constructions de cabanes, promenades, baignades piscine ou lac, etc</p> <p>Excursion hebdomadaire.</p>	<p>Par semaine = Frs 40.- (revenu de F. 2.500) à Frs 170.- (revenu de F. 13'000) + réduction plusieurs enfants</p>

Premier débat

M^{me} Nicole Bobillier (S). Je ne reviendrai pas sur l'histoire du Chalet; je n'ai pas l'intention d'en faire la genèse, puisque la plupart d'entre vous connaissent l'histoire et que les autres l'ont lue dans le rapport, où tout est largement expliqué. A partir de ce constat, le moins que l'on puisse dire, c'est que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) n'a pas vraiment la manière de dire ou d'écrire les choses. Nous en voulons pour preuve les différents courriers adressés à l'Association Le Chalet, sise à la Maison Saint-Exupéry, qui se trouvent en annexe du présent rapport. Non seulement la FASE ne répond pas aux courriers de cette association lorsque celle-ci se préoccupe de la procédure à suivre pour avoir pignon sur rue. En effet, elle doit faire partie de cette fondation: c'était une des exigences posées par M. le conseiller administratif Rossetti, puis par M. Tornare. Or toutes les lettres que l'association a adressées à la FASE sont restées sans réponse. Par-dessus le marché, cette même FASE a le front de lui demander les mêmes sacrifices qu'à l'ensemble des centres de loisirs adhérents de la FASE. Voilà donc la raison de la pétition qui, on s'en doute, n'a pas plu à la fondation. Finalement, cette pétition a fait quelque peu avancer les choses, à savoir que les deux parties se sont parlé le 23 juin, en présence de MM. Aegerter et Deuel, et que M. Dupanloup a corrigé ses erreurs. Il a confirmé que le Chalet n'aurait pas dû être intégré à ces mesures – rappelons quand même que l'Association Le Chalet attend toujours les réponses de la FASE. Donc, tout est bien qui finit bien! C'est la raison du classement de la pétition P-139 par la commission.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (46 oui).

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pas de pertes de prestations à la Jonction (déficit de la FASe)!» (P-140 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

La pétition a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 17 mai 2005.

La commission s'est réunie les 16 et 30 juin 2005, sous la présidence de M. Didier Bonny.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour l'exactitude de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 16 juin 2005

Audition des représentants des pétitionnaires de la Maison de quartier de la Jonction: M^{me} M. Gremaud, animatrice, MM. M. Schweri, président, Y. Morel, animateur, Y. Kharoubi, membre du comité

Le comité de la Maison de quartier de la Jonction, devant la demande de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) de faire combler son déficit par les centres de loisirs, a décidé de saisir le Conseil municipal de la Ville de Genève (cf. annexe) et de faire signer une pétition (cf. annexe) qui a réuni 670 signatures, essentiellement des habitants de la Jonction.

La FASe a bouclé son exercice 2004 avec un important déficit. Le conseil de fondation a pris une série de décisions et les a communiquées à tous les centres de loisirs:

- augmentation du tarif des centres aérés;
- contribution de solidarité, calculée au prorata de la masse salariale de chaque centre de loisirs.

¹ «Mémorial 162^e année»: Commission, 6113.

Pétition: déficit de la FASE et Maison de quartier de la Jonction

Pour la Jonction, cela représente 19 000 francs. Sur l'ensemble des centres de loisirs de la ville, cela représente 128 000 francs pris sur la masse salariale et 58 000 francs à payer par les parents, somme qui serait rétrocédée à la FASE.

De l'avis du comité, cela ferait suite au projet de loi PL-5924 qui envisageait le report de charges sur les communes, y compris sur celles qui n'ont pas de centre de loisirs. Ce projet de loi a été combattu par leurs milieux, entre autres. Il s'agit de mesures d'économie conjoncturelle, ponctuelles, mais l'association a des doutes lorsqu'il est dit que ces mesures ne dureront qu'une année. Comment la FASE pense-t-elle retrouver un équilibre en 2006?

M. Tornare a répondu à toutes les maisons de quartier en proposant une demi-solution. En effet, certains centres ont des réserves constituées sur les subventions de fonctionnement, le magistrat a décidé de remettre cela en cause en définissant une nouvelle clef de répartition. La Maison de quartier de la Jonction pourrait, ainsi, garder 20 000 francs. Cette solution convient au comité, mais elle ne règle pas le problème pour autant.

Cette lettre soulève le problème des réserves affectées.

Pour la Maison de quartier de la Jonction, la somme de 20 000 francs est attribuée au renouvellement du minibus.

De plus, le calcul fait par la FASE pose un autre problème: plus les centres ont de personnel, plus ils sont ponctionnés. Les moniteurs étant payés à la tâche, il faudra couper dans les prestations.

Les tarifs des centres aérés ne sont pas équitables, car régressifs en pourcentage. Pour un revenu mensuel de 4000 francs, on se trouve face à 2,5% d'augmentation; pour un revenu mensuel de 13 000 francs, il s'agit de 1,3% d'augmentation.

Le calcul concernant l'augmentation à la Maison de quartier de la Jonction fait apparaître + 40% par semaine et par enfant.

De plus, avec ce système, les centres devront rétrocéder 20 francs par enfant à la FASE.

Il y a une incohérence à augmenter le tarif des centres aérés cet été seulement. Traditionnellement, c'est le Département de l'instruction publique qui paie les salaires d'encadrement pour toutes les activités socio-éducatives; or, avec ce système, ce sont les parents qui devront payer une tranche de salaire.

Il faut savoir qu'une partie du déficit de la FASE est due à un rattrapage de la caisse de pension, mal provisionnée. Ce rachat est, semble-t-il, étalé sur cinq ans.

En clair, ces deux mesures sont des transferts de charges sur les communes pour payer un déficit cantonal.

Sur le fond, la Maison de quartier de la Jonction reçoit une subvention de 300 000 francs pour des activités. Dans son budget, elle n'a pas de ligne de subventionnement à des tiers, d'où la raison de la lettre adressée au Conseil municipal pour savoir s'il faut procéder à ce transfert de charge ou pas.

Concrètement, si le centre de la Jonction doit rétrocéder les 11 000 francs demandés par la FASE, il faudra couper l'un ou l'autre des événements entre septembre et décembre 2005.

M. Morel parle de la population rencontrée à la Jonction: beaucoup de familles à bas revenus, familles monoparentales ayant plusieurs enfants. Actuellement, la semaine de centre aéré s'élève à 50 francs et ce prix devrait passer à 70 francs, sans prestations supplémentaires. C'est inadmissible.

Le président remercie M. Schveri pour son brillant exposé et donne la parole aux commissaires.

Une commissaire aimerait savoir si, à la suite de l'envoi de la lettre au Conseil municipal, les personnes ici présentes ont été convoquées à la FASE.

M^{me} Gremaud confirme qu'il n'y a eu aucune réaction officielle.

M. Schveri précise que les discussions sont en cours, au sein de la FASE, depuis l'automne dernier. Ces mesures ont été présentées démocratiquement. Tout est relaté dans le procès-verbal de la séance du 14 mars 2005 de la FASE.

Il ajoute que les prix des diverses prestations offertes sont du ressort des maisons de quartier. Il pense, dès lors, qu'il y a un abus de pouvoir de la FASE sur l'imposition du tarif. La Fédération des centres de loisirs a demandé un avis de droit, qui a été rendu; il est assez clair, à savoir qu'une association reste souveraine tant qu'elle n'a pas abdicqué par convention.

En ce qui concerne la Maison de quartier de la Jonction, elle n'a qu'une convention en discussion avec la commune.

A leur sens, le conseil de fondation de la FASE n'a pas l'autorité d'imposer ce qu'il veut.

Un commissaire souhaite savoir si les personnes présentes ont connaissance de la hauteur des différentes réserves des maisons de quartier.

M^{me} Gremaud ne peut pas répondre pour les autres centres.

Le même commissaire aimerait avoir des précisions sur le calcul de la participation des parents.

M. Schveri explique que le conseil de fondation avait mis en place un tarif progressif pour les centres aérés, dans le but d'unifier le prix de la prestation. Ce

tarif a, au contraire, le défaut d'être dégressif, raison pour laquelle la Maison de quartier de la Jonction ne l'a pas adopté. Le tarif est de 50 francs par enfant, par semaine, pour tout le monde.

Toujours le même commissaire s'inquiète et demande ce qui va se passer avec les centres aérés cet été.

M. Schweri informe le commissaire que l'association de la Maison de quartier de la Jonction a décidé de ne pas répercuter l'augmentation. Elle va donc recevoir une facture de 11 000 francs, ce qui correspond à 74 places/enfants. Si la somme doit être payée, elle sera prise sur la subvention.

Le président revient sur la somme de 19 000 francs qui serait à payer en rapport à la masse salariale. Comment cette somme sera-t-elle payée?

M. Schweri est au courant du fait que chaque centre doit faire des propositions de paiement. Pour la Ville, le magistrat a mis en place un dispositif pour 14 centres. Il a annoncé que serait retenu, sur la dernière phase de subventionnement, tout montant qui dépasserait 10 000 ou 20 000 francs, ce montant pouvant resté comme acquis. La Ville avancerait la somme globale à la FASe.

Le président sait qu'une maison de quartier a pu mettre 70 000 francs de côté. Comment est-ce possible?

M. Schweri précise que, selon l'ancienne directive, la Maison de quartier de la Jonction aurait pu mettre jusqu'à 100 000 francs de côté, sans que cela soit illégal. Selon le comité, cet argent doit être dépensé et non gardé. En effet, il est accordé sur une base précise qui recouvre des activités destinées aux enfants.

Le président demande s'il est défendable d'avoir des tarifs différents d'une maison de quartier à l'autre, il trouve cela choquant.

M. Schweri confirme que les prestations n'étaient pas identiques dans tous les centres aérés. Il est d'accord de changer de tarif, mais il faut que cela soit pour quelque chose de mieux.

Une commissaire aimerait savoir s'il est réellement possible de s'en sortir avec 50 francs par semaine et par enfant lors d'un centre aéré.

M^{me} Gremaud confirme que c'est possible et que, avec un groupe de 50 enfants, il est même possible de faire des économies en offrant tout ce qui est nécessaire.

Le président aimerait savoir si d'autres maisons de quartier ont réagi comme celle de la Jonction, suite au courrier de la FASe.

M^{me} Gremaud répond que, à sa connaissance, le Maison de quartier de Saint-Jean n'appliquera pas les nouveaux tarifs.

Le président s'interroge sur le fait que les personnes présentes seraient gênées ou contrariées par le fait que la Ville accepterait ce transfert de charges.

M. Schveri rappelle que la subvention de la Ville ne doit pas se transformer en subventionnement de la FASE. Si les centres de loisirs doivent payer, il faudra se résoudre à abandonner des prestations sur l'un ou l'autre poste.

M^{me} Gremaud ajoute tout de même que la FASE est aussi subventionnée par la Ville.

Le président demande, dans ces conditions, quelles solutions pourraient être avancées pour résorber le déficit.

M. Schveri remarque que l'association est en attente d'autres propositions que celles évoquées au cours de la séance.

Un commissaire aimerait connaître le fonctionnement de la FASE.

M. Schveri précise que le budget de fonctionnement est donné par la commune (soit, pour 2005, 300 000 francs en ce qui concerne la Jonction). La FASE paie les salaires des personnes qui dépassent la subvention sous forme d'activités (6,5 postes d'animateurs plus les postes de moniteurs, pour la Jonction).

Le président, se voulant un brin provocateur, demande si ce serait une mauvaise idée que les maisons de quartier reviennent dans le giron des communes. Il s'agit là d'un grand débat.

M. Schveri sait que, malgré les tarifs bas pratiqués à la Jonction, une quinzaine de familles ont des difficultés pour payer. On peut donc imaginer qu'avec une municipalisation on perdrait cette souplesse.

Un commissaire pose une dernière question: il aimerait savoir qui est l'employeur et qui gère les salaires.

M. Schveri répond que, concrètement, c'est le comité de gestion qui reçoit la personne à engager, mais que c'est la FASE qui établit le contrat, puisqu'elle est l'employeur officiel. Le budget en provenance du Département de l'instruction publique est de 17 millions et celui en provenance des communes est de 8 millions.

Séance du 30 juin 2005

Audition des représentants de la FASE: M^{me} G. Mottet-Durand, présidente, MM. C. Dupanloup, secrétaire général, F. Gillet, représentant des communes au sein de la FASE

M^{me} Mottet-Durand propose de donner une brève explication sur le blocage des comptes.

M. Dupanloup souhaiterait pouvoir s'exprimer à deux niveaux:

1. aspect relatif aux pétitions P-139 et P-140;
2. éléments qui concourent à ce que la FASE soit mise en cause, souvent par des partenaires internes, ce qui interpelle les représentants sur le fonctionnement. Une discussion est prévue à ce sujet, dans le courant de l'automne, avec l'ensemble des responsables.

Dans ce fonctionnement interne, les différentes composantes sont intimement liées aux décisions prises dans le cadre du conseil de fondation et ces partenaires en font partie. Il souhaite faire valoir qu'il n'y a eu, en aucun cas, quelque velléité que ce soit de tronquer certaines informations ou d'en dissimuler d'autres. La FASE est parfaitement limpide dans toutes ses opérations et ses comptes figurent sur le site internet, modifié le 28 avril. Se trouvent également sur le site tous les éléments des deux dernières années. La FASE a immédiatement répondu à la commission des finances en lui adressant l'intégralité des comptes.

Concernant les mesures qu'il a fallu prendre pour le budget 2005, il n'a jamais été question d'éponger un dépassement des comptes 2004, ceux-ci présentant, en effet, un dépassement de 440 000 francs.

C'est donc bien le conseil de fondation qui a décidé, le 13 décembre dernier, d'équilibrer le budget pour 2005.

Des mesures internes ont dû être recherchées. Avant l'été 2004, une commission des finances s'est attelée à la tâche afin de rechercher des économies de concert avec les quatre partenaires: l'Etat, les communes, les associations de centres et le personnel. Cela a conduit à mettre en évidence des mesures permettant une consultation générale auprès des partenaires. Le conseil de fondation a pris acte des débats internes en mars 2005.

Les mesures proposées par la fédération étaient à peu près similaires à celles avancées par l'Etat et les communes, mais elle n'en proposait pas d'autres et demandait que l'on retourne le projet à l'Etat pour obtenir des compléments de subvention, d'où la raison du vote du conseil de fondation du 14 mars 2005.

Deux mesures ont été retenues et une a été écartée, soit la suppression de deux semaines de centres aérés durant l'été, ce qui représente un montant de 400 000 francs.

Une mesure est des rentrées supplémentaires sur les centres aérés d'été. La Maison de quartier de la Jonction n'a pas appliqué le tarif décidé par le conseil de fondation et a offert un tarif unique de 50 francs par semaine. La FASE, quant à elle, proposait un tarif modulable pour tous les centres aérés allant de 40 francs pour les bas revenus jusqu'à 170 francs pour les hauts revenus. La FASE regrette cette prise de position.

M^{me} Mottet-Durand tient à souligner que cette même maison de quartier parle de 50 francs par semaine comme étant le prix coûtant, sans tenir compte du traitement du personnel, ni des transports. Qui paie la différence? La FASE, évidemment.

M. Dupanloup ajoute que, sur l'entrée supplémentaire, la FASE n'a reçu aucune réclamation, hormis de la Maison de quartier de la Jonction.

La mesure pour équilibrer le budget 2005 était que chaque centre fasse des propositions pour trouver la somme globale de 330 000 francs. Ces économies auraient pu se reporter sur des engagements de remplaçants ou sur toute nouvelle action qui aurait pu être différée dans le temps.

Ce qui précède ayant été appliqué, la FASE a rencontré toutes les communes et centres concernés et est parvenue à des accords concernant cette mesure d'économie tripartite: centres, communes et FASE. Le capital des centres se monte à 660 000 francs, alors que la proposition de la FASE faisait état d'une économie de 160 000 francs. C'est alors que le magistrat de la Ville a décidé que les réserves des centres seraient mises à contribution pour parvenir à juguler cette économie.

Le président remercie les représentants de la FASE et donne la parole aux commissaires.

Questions

Est-ce que la Ville autoriserait (ou autorisera) la Maison de quartier de la Jonction à supprimer l'une ou l'autre de ses activités si la subvention ne permettait pas de l'assurer?

La logique d'augmenter les tarifs durant l'été va-t-elle se perpétuer dans l'avenir?

A-t-on déjà assisté à des déficits du même ordre lors des années précédentes au sein de la FASE? Si oui, comment a-t-elle appréhendé la situation?

M^{me} Mottet-Durand ayant plusieurs fois entendu prononcé les termes «trou financier» s'élève contre cette façon de dire. Les subventions demandées à l'Etat n'ont pas été versées en totalité. De plus, il ne faut pas oublier qu'il a fallu rattraper des versements à la caisse de retraite, la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), pour le personnel, les travailleurs sociaux étant passés de la classe 13 à la classe 15. Ce n'est donc pas une question de gestion des fonds qui se pose en ces termes.

M. Dupanloup insiste sur le fait que l'expression «trou financier» ne peut être acceptée, en aucun cas. La FASE existe en tant qu'organisation cantonale depuis 1976; par contre, la fondation a été créée en 1998 pour devenir opérationnelle en 1999. Il n'y a eu aucune dotation financière au départ, son équilibre a toujours été précaire; elle a terminé, avec peine, sur des résultats positifs, pendant deux ou trois ans. En 2003, il y avait un déficit de 40 000 francs. En 2004, pour essayer de s'en sortir, la FASE a fait des démarches vers des donateurs privés, à hauteur de 200 000 francs. Ils n'ont pas vraiment répondu. Cette rubrique est actuellement supprimée.

Un autre élément négatif est le montant du rattrapage à verser à la CIA qui n'a pas été correctement répercuté après l'opération de revalorisation des traitements en 2002. Il faut rappeler que l'Etat a augmenté sa subvention à la FASE de près de 1 million de francs afin de pouvoir boucler les comptes de 2003. Une répercussion sur le budget 2004 n'a pas été prise en considération. Par contre, la répercussion de la cotisation à tous les types de contrats et les rattrapages CIA avaient été calculés globalement, mais, à chaque bouclement, la totalité des montants perçus est payée. Voilà ce qui a conduit au déficit de 2004. Un paiement échelonné vient d'être autorisé par le Département de l'instruction publique.

Il va de soi que les mesures prises actuellement visent à l'équilibre du budget 2005 et non à combler le déficit.

Les mesures prises cette année ne vont pas se transformer en mesures définitives. Des projets structurels ont été mis en avant, puisque la subvention de l'Etat ne suffit plus aux besoins de la FASE.

M. Gillet ajoute que l'Etat contribue largement au déficit de la FASE. Jusqu'à présent, il a toujours augmenté régulièrement sa subvention. La Ville de Genève est la commune qui participe le plus aux finances de la FASE, en particulier en ce qui concerne les charges de personnel. Les mesures prises ne doivent pas être considérées comme une ponction sur les subventions. Le souci de baisse de prestations évoqué n'a jamais été décidé pour aller dans ce sens.

En ce qui concerne la Maison de quartier de la Jonction, son comité prétend pouvoir supprimer des prestations car il n'accepte pas, sur le fond, la décision prise.

M. Dupanloup précise que la Fédération des centres de loisirs désapprouve la décision prise par la Maison de quartier de la Jonction.

Un commissaire a cru comprendre que la Maison de quartier de Saint-Jean appliquait, elle aussi, un barème différent. Qu'en est-il?

Réponse: Les responsables de la Maison de quartier de Saint-Jean doivent réviser l'échelonnement, mais ils appliquent un tarif en fonction des revenus.

Le même commissaire fait état de la raison du refus du comité de la Maison de quartier de la Jonction: le barème proposé aurait, sur les bas revenus, une répercussion plus importante que sur les hauts salaires. Qu'en est-il?

Le président précise que c'est par rapport au pourcentage qu'on demandait un effort plus grand aux bas salaires.

M. Gillet tient à faire remarquer que ce sont les mêmes personnes qui ne se sont pas gênées d'appliquer le même tarif aux bas et aux hauts revenus. Le système préconisé va globalement dans le sens d'une participation liée au revenu.

Le président demande de quelle latitude disposent les maisons de quartier pour appliquer, ou non, ces tarifs préconisés.

M^{me} Mottet-Durand répond qu'il n'est plus possible d'accepter de tels agissements, nous ne sommes pas au royaume du «chacun pour soi».

M. Dupanloup indique que la question s'est posée lors des travaux et que la décision d'un tarif unique était d'éviter le «tourisme» entre les différents centres. Il faut savoir que des mesures cantonales ont aussi été étudiées. La FASE va rédiger des échelles de tarifs en relation avec ce qui est conduit comme réflexion, au niveau cantonal. Les communes avaient, elles aussi, demandé un tarif unique.

Un commissaire demande s'il est prévu une reprise de contact avec la Maison de quartier de la Jonction pour arriver à la persuader.

M^{me} Mottet-Durand confirme que le conseil de fondation a demandé qu'il y ait une poursuite de négociations allant dans ce sens.

M. Gillet remarque l'importance de parler d'une même voix. Tout le monde considère comme inacceptable la position de la Maison de quartier de la Jonction.

Le précédent commissaire souhaite connaître les directives pour la suite.

M. Dupanloup indique que le système CIA a dû être mis en place par l'Etat, soit une augmentation de la subvention (250 000 francs). C'est une des questions qui semblent devoir se résoudre pour 2005-2006. Un travail de réflexion a été entrepris pour le budget 2006. Il conviendrait de pouvoir augmenter la subvention de 700 000 francs, mis à part les mécanismes salariaux. Il va être difficile d'obtenir une telle somme de l'Etat.

La répartition des charges entre l'Etat et les communes demeure.

Concernant toute action nouvelle, c'est le blocage, et il est plus important que par le passé. Les besoins de la jeunesse sont très importants, il conviendrait de pouvoir y répondre. La FASE devra réviser, à l'interne, les priorités et alléger les coûts au niveau des catégories d'âge adulte et aîné, au profit des plus jeunes.

M. Gillet confirme que les activités de la FASE sont essentiellement tournées vers la jeunesse. C'est pourquoi il aurait été malheureux de ne favoriser que les bas revenus, même si la fiscalité redistribue une partie des revenus.

M^{me} Mottet-Durand termine l'entretien en faisant remarquer que les enfants qui fréquentent les centres aérés sont les mêmes que ceux qui participent aux activités toute l'année, dans les différents centres, et cela gratuitement, mis à part la participation pour les repas.

Le président pose une ultime question: que va-t-il se passer pour la Maison de quartier de la Jonction?

M. Dupanloup informe que le conseil de fondation a décidé qu'une réponse devait lui être donnée en lui rappelant les règles de fonctionnement de la fondation. Il convient de rappeler que la fédération était partie prenante des décisions. Il souhaite pouvoir rencontrer cette maison de quartier afin de voir comment faire appliquer cette mesure. Il ajoute que, jusqu'à la fin de l'année, il croit savoir que ce centre avait un boni substantiel.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné du délégué à la jeunesse, M. Claudio Deuel

M. Tornare donne des précisions quant à sa position sur les provisions des maisons de quartier et des centres de loisirs. Il persiste à considérer qu'elles ne sont pas acceptables. Il rappelle qu'il a tenu le même discours devant les représentants des restaurants scolaires qui annonçaient quelque 2,1 millions de francs de bénéfice.

Il n'a pas l'intention de voir les prestations des centres aérés diminuer cet été. Les responsables ont bien compris qu'il fallait être solidaires, d'autant plus que, contrairement à certaines communes, la Ville verse beaucoup d'argent à la FASE.

Le président comprend que la Ville participe pour 75% au budget de chaque centre.

M. Deuel précise que la règle est de dire que l'Etat paie les salaires et que la Ville paie 25% des dépenses liées aux moniteurs, plus la subvention de fonctionnement. L'idéal serait une répartition de 50%; toutes les communes ne le souhaitent pas.

M. G.-O. Segond a toujours privilégié les demandes des quartiers. La Ville assure, effectivement, 75% des dépenses des centres. On essaie d'équilibrer: les exigences, les dépenses, etc., de toutes les maisons; cela prend beaucoup de

temps. Il faut bien avouer que, dans certains lieux, on se trouve démuné. Alors, essayons de mieux dépenser ce qui existe en appliquant les mêmes tarifs dans tous les centres.

M. Tornare fait remarquer que l'on a besoin de la FASE, mais il souhaiterait qu'il y ait une réforme de cette institution. Pour la petite histoire: lorsqu'il a créé la Délégation à la jeunesse, la FASE aurait aimé avoir cette délégation dans son giron, ce qu'il a refusé et il s'en réjouit aujourd'hui.

M. Deuel ajoute qu'une réunion de toutes les communes et de l'Etat doit être convoquée pour une discussion.

Un commissaire demande à quel type de réforme on devrait s'attendre pour la FASE.

M. Tornare trouve prématuré de répondre.

M. Deuel explique que le Contrôle financier de la Ville de Genève a été envoyé dans un certain nombre de maisons de quartier; les rapports sont globalement bons, avec des anomalies qui doivent être résolues.

M. Tornare tient à ajouter que le Contrôle financier oublie souvent de dire que c'est à la demande des magistrats que des contrôles sont effectués. La question se pose de l'opportunité d'avoir une cour des comptes. A suivre.

M. Deuel croit en l'institution de la FASE. Entre juin et septembre 2004, le conseil de fondation a voté un dépassement de budget. Il considère la lettre de la Maison de quartier de la Jonction comme totalement erronée.

La FASE compte 450 employés, c'est un service administratif très lourd qui n'a jamais eu de méthode de gestion de personnel. Parmi les employés, il y a ceux qui dysfonctionnent, ceux qui ne peuvent pas être licenciés parce que fonctionnaires. D'où la nécessité de changer.

Un commissaire trouverait intéressant d'avoir des informations sur la réforme de la FASE et demande dans quel sens institutionnaliser.

M. Tornare pense que le comité ne fonctionne pas à satisfaction, il conviendrait de réformer la structure. C'est au conseiller d'Etat Charles Beer, chargé du Département de l'instruction publique, de donner des axes.

Il y a des réformes de fond à envisager: les maisons de quartier et les centres de loisirs doivent répondre beaucoup plus aux attentes des jeunes, par des ouvertures différées, par exemple, en créant des synergies, etc.

Des réflexions approfondies doivent être menées. En créant la Délégation à la jeunesse, il a essayé de répondre à cette demande; il s'y fait du bon travail malgré le nombre de postes insuffisants.

Pétition: déficit de la FASE et Maison de quartier de la Jonction

Le même commissaire aimerait que l'on puisse aller un peu plus loin. Les problèmes de la jeunesse se posent, avant tout, dans les quartiers urbains; il serait intéressant de connaître comment, pour l'avenir, on envisage de faire profiter ceux et celles qui seront des bénéficiaires et comment s'articuleront les subventions.

Le magistrat pense que les maisons de quartier doivent devenir des «maisons citoyennes» de proximité à la disposition de tous les milieux et de tous les âges.

Une commissaire aimerait savoir comment font les maisons de quartier lorsqu'elles doivent faire face à une dépense importante comme l'achat d'un minibus.

M. Deuel répond qu'il est laissé aux maisons de quartier un capital qui n'est pas là pour servir à l'achat d'un minibus, d'autant plus que ces minibus sont sous-utilisés.

Un commissaire aimerait savoir ce qui risque de se passer si la Maison de quartier de la Jonction refuse d'appliquer l'augmentation des tarifs.

M. Deuel pense que cette maison doit payer cette facture. Ensuite, elle pourra toujours écrire au magistrat qui prendra la décision finale. Il estime, personnellement, que la lettre de la Maison de quartier de la Jonction va trop loin. C'est une attitude décevante, la décision prise démocratiquement n'étant pas respectée.

Le président trouve gênant qu'il faille attendre des problèmes financiers pour se rendre compte qu'il y a des réserves «cachées» dans différentes maisons.

M. Deuel tient à préciser que les maisons de quartier et centres de loisirs ont été avisés que les sommes requises par la FASE allaient être prélevées sur les réserves.

Discussion et vote

Il convient de retenir deux choses des débats.

Cette pétition a permis de clarifier la situation de la FASE. Si l'on considère la manière dont s'opère le financement global et la possible autonomie des centres, on est bien obligé de reconnaître qu'une réforme sérieuse s'impose.

Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous les centres et à toutes les maisons de quartier.

Il faudrait dire clairement que la commission ne souhaite pas de diminution de prestations. La Ville doit prendre rapidement contact avec la Maison de quartier de la Jonction pour apporter éventuellement son aide.

Cette pétition a le mérite d'avoir fait ressortir le fait que l'on ne peut plus accepter de systèmes hybrides. L'aspect institutionnel doit évoluer vers une structure plus satisfaisante, afin que la Ville fasse valoir ses points de vue. On ne peut pas se contenter d'une réponse du type: «On va commencer une réflexion.»

Il convient de rappeler que la majorité du Conseil municipal est attachée au fait que le bénévolat ne doit pas être «cassé», mais force est de reconnaître qu'il ne suffit plus.

La réponse sera difficile.

Finalement, le président met aux voix la seule proposition émise par la commission, soit le classement de cette pétition.

Le classement de la pétition P-140 est accepté à l'unanimité (10 personnes au moment du vote) (1 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI).

Genève, le 24 mars 2005

Aux autorités municipales de la Ville de Genève

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Messieurs les conseillers administratifs,

Vous n'ignorez certainement pas que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a bouclé son exercice financier 2004 sur un excédent cumulé de dépenses de l'ordre de 450 000 francs. Souverainement réuni le 14 mars, son conseil de fondation a décidé deux « mesures d'économie » à mettre en œuvre en 2005:

- La hausse de 20 francs en moyenne du prix payé par les parents pour chaque semaine de centre aéré au titre de « contribution des usagers » à la couverture des charges salariales de la FASe. Cette mesure devrait amener environ 120 000 francs dans les comptes de la FASe.
- Le prélèvement d'une « contribution de solidarité » sur les centres de loisirs calculée au prorata de la masse salariale de chaque lieu et devant renflouer les caisses de la fondation à hauteur de 330 000 francs.

Pour la Maison de quartier de la Jonction (MQJ), la première mesure coûterait quelque 10 000 francs supplémentaires à l'ensemble des parents inscrivant leurs enfants dans nos activités de vacances et la seconde mesure équivaut à un prélèvement d'environ 20 000 francs sur la caisse de la MQJ.

Réuni souverainement le 22 mars, le comité de gestion de la MQJ a exclu, par principe, la perspective d'augmenter de 40% le tarif facturé aux parents pour les centres aérés dans le but de payer une part des salaires – par ailleurs déjà financés par les subventions cantonales et communales à la FASe pour couvrir les activités socio-éducatives parallèles à l'école – alors qu'aucune amélioration de la prestation ne sera offerte en contrepartie.

La facture globale de la FASe qui échoira alors à l'association de la MQJ totalisera donc 30 000 francs en 2005, soit 10% de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Genève.

Toutefois, comme nous avons refusé et combattu à fin 2004 la volonté de certains députés du Grand conseil d'opérer un transfert de charge de la subvention cantonale versée par le Département de l'instruction publique (DIP) à la FASe sur les finances des communes, nous refusons aujourd'hui de nous associer à un transfert de charges qui ne dit pas son nom, effectué « par la petite porte » et transitant par chaque association.

En effet:

1.- Les prix payés par les familles pour les places de centres aérés entrent dans les comptes d'exploitation de la MQJ et constituent une part d'autofinancement d'activités, par ailleurs largement subventionnées par la Ville de Genève. En augmenter le prix de 40% (20 francs de plus sur 50 francs) pour transférer la différence à la FASe revient à constituer un «impôt maison» pour payer une part des salaires alors qu'historiquement les prix facturés aux parents participent uniquement à la couverture des frais effectifs de transport, de repas, d'entrées aux piscines, etc., bref des prestations directes aux enfants.

2.- Outre la part d'autofinancement des activités organisées par la MQJ (paiement des parents, des ateliers, recettes des fêtes...) l'ensemble de l'argent disponible provient de la subvention communale de 300 000 francs. En transférer 10% à la FASe – laquelle est financée à deux tiers par l'Etat et à un tiers par les communes – revient simplement à accroître la part de financement de ces dernières, mais en catimini.

3.- Les usagers des maisons de quartier, leurs comités et leur personnel ne sont en rien responsables de l'excédent de dépenses de la FASe, dont la subvention reçue du DIP a augmenté de 400 000 francs pour 2005. Dans ces conditions, il est pour nous incompréhensible de réduire nos prestations. Pour indication, 30 000 francs de réduction correspondent aux coûts des deux fêtes annuelles du quartier (Fête du printemps et Parade du Père Fouettard) ou encore à la coupe d'un tiers de toutes les activités annuelles destinées aux petits enfants.

4.- Pour la suite, de deux chose l'une : ou bien la Ville de Genève augmentera d'autant les subventions annuelles à ses maisons de quartier et alors autant qu'elle éponge directement et dans la transparence une part du déficit de la FASe, ou bien les subventions aux centres de loisirs resteront identiques et les prestations devront d'une façon ou d'une autre être réduites.

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez certainement l'impasse dans laquelle les décisions du conseil de la FASe ont entraîné la MQJ. Nous vous demandons donc de donner des indications claires quant à la politique que les autorités communales entendent poursuivre. En particulier, nous vous demandons de vous déterminer quant aux deux options indiquées au chiffre 4 ci-dessus.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre et, tout en restant à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements, nous vous adressons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, nos salutations les meilleures.

Pour l'association de la MQ Jonction
Michel Schweri, président

Pétition aux autorités municipales et cantonales

Pas de pertes de prestations à la Jonction!

A la suite de l'envoi de la lettre ouverte aux autorités municipales reproduite au verso –sur laquelle aucune réponse ne nous est encore parvenue– l'association de la Maison de quartier de la Jonction sollicite aujourd'hui le soutien des habitant-e-s du quartier et des participant-e-s aux activités qu'elle organise.

Le Conseil de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) veut en effet reporter ses déficits sur

- les parents utilisant les centres aérés – par une «contribution des usagers» augmentant le tarif d'inscription, en moyenne de 20 francs par semaine,
- les budgets de fonctionnement des maisons de quartier – par la facturation d'une «contribution de solidarité» équivalente à un pourcentage de la masse salariale.

Pour la Maison de quartier de la Jonction, ces deux mesures représentent une ponction globale de 30'000 francs (10'000 sur les parents et 20'000 sur le reste des activités), soit 10% de la subvention de fonctionnement attribuée par la Ville de Genève, soit 1/3 des activités que nous organisons pour les enfants.

Les personnes soussignées, réunies aujourd'hui 5 mai 2005 lors de la traditionnelle fête du printemps de la Maison de quartier de la Jonction, refusent toute réduction des prestations induites par un tel prélèvement et demandent aux autorités municipales et cantonales de trouver une solution (entre elles) pour garantir le financement (salaires et fonctionnement) de toutes les activités que la population est en droit d'attendre des maisons de quartier.

Une pétition peut être signée par chacun, quelle que soit sa nationalité.

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

2. Contribution des usagers à la couverture des charges d'encadrement des activités :

Durant la période d'été, on totalise actuellement 7040 semaines/enfant dans le cadre des centres aérés d'été (8 semaines).

Une contribution des usagers à la couverture des frais d'encadrement de l'ordre de Fr. 20.- par semaine enfant permettrait un apport financier d'environ Fr. 17'600 par semaine de centres aérés (Fr 123'200 pour 7 semaines) par une facturation de la FASE aux centres, sur la base de la fréquentation effective.

L'équilibre financier des centres aérés nécessite l'adaptation du barème actuellement en vigueur. Les propositions 1 et 2 sont basées sur une modulation de l'augmentation de Fr. 20.- avec une incidence plus grande sur les revenus les plus élevés et plus basse pour les revenus les moins élevés. En fonction de cette augmentation des tarifs, il paraît souhaitable de rendre également progressif le prix pour les familles de 2 enfants ou plus pour les familles dont le revenu se situe entre Fr.7'500 et Fr. 12'999. La proposition 2 maintient le tarif inchangé pour les familles dont le revenu est inférieur à Fr. 2'499.

Barème actuel

revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour 1 enfant		Par enfant d'une famille de 2 enfants	Par enfant d'une famille de 3 enfants
	%	%		
moins de 2'499	1,60	40	35	30
de 2'500 à 4'499	2,4	60	53	45
de 4'500 à 7499	5500 = 1,45 1,77	80	70	60
de 7'500 à 12'999	1,33	100		
plus de 13'000	20 000 1	130		

Proposition 1

revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour 1 enfant		Par enfant d'une famille de 2 enfants	Par enfant d'une famille de 3 enfants
	%	%		
moins de 2'499	1,8	45	40	35
de 2'500 à 4'499	2,8	70	65	60
de 4'500 à 7499	5500 = 1,81 2,22	100	90	80
de 7'500 à 12'999	1,73	130	115	110
plus de 13'000	20 000 1,23	160		

Proposition 2

revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour 1 enfant		Par enfant d'une famille de 2 enfants	Par enfant d'une famille de 3 enfants
	%	%		
moins de 2'499	1,60	40	35	30
de 2'500 à 4'499	2,6	65	60	55
de 4'500 à 7499	5500 = 1,81 2,22	100	75	65
de 7'500 à 12'999	1,8	135	120	115
plus de 13'000	20 000 1,3	170		



F/ Se

Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle

10, rue Blavignac
Carouge / Genève
tél. 022 700 15 77
fax 022 593 57 24
<http://www.fase.ch>

4

FASe
Secrétaire général
Case postale 1376
1227 Carouge

MAISON DE QUARTIER DE LA
JONCTION
Monsieur Michel SCHWERI
Président
Av. de Ste.-Clotilde 18 bis / case 204
1211 GENEVE 8

Réf. :
xochitl.melo@fase.ch
Assistante-022/593.57.04

Genève, le 24 mars 2005

Concerne: Situation financière de la FASe.
Mesures d'économie conjoncturelles visant à l'équilibre du budget 2005.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, dans un contexte de restrictions budgétaires, le Conseil de Fondation de la FASE est confronté à une situation financière difficile. Au cours des derniers mois, une réflexion approfondie a été entreprise à ce sujet entre les délégués des partenaires des Communes et de l'Etat, la Fédération des associations de centres, ainsi qu'avec les représentants du personnel.

Récemment les comptes 2004 ont été adoptés par le Conseil de Fondation sur recommandation de l'organe contrôle externe de la FASE. Le résultat de l'exercice a fait apparaître un dépassement, certes moins important que ce que nous craignons, mais tout de même significatif puisqu'il s'agit d'un montant de F. 440'000, soit le 1,6% de notre budget total.

Il est vrai que le budget 2004 voté en juin à l'issue de la période des douzièmes provisoires (1^{er} semestre 2004), était déjà annonciateur d'un manco de recettes de près de F. 250'000. S'ajoute à cela un important surcoût des primes versées par l'employeur à la caisse de retraite du personnel dû à une estimation erronée, consécutive à la revalorisation des traitements des travailleurs sociaux (passage de la classe salariale 13 à la classe 15). Malheureusement, malgré notre demande, l'Etat ne peut en aucun cas revenir sur le montant de la subvention 2004.

Outre ce résultat négatif des comptes 2004, les projections de dépenses établies pour 2005 ont mis en évidence une situation à nouveau déficitaire. Lors du vote du budget 2005 en décembre, le Conseil de Fondation a voulu imposer un équilibre entre les ressources et les dépenses.

Plusieurs démarches ont été entreprises afin de consolider les ressources et nous saluons les ouvertures faites en ce sens par les divers partenaires :

- Le personnel de la FASE en acceptant de participer à la prime d'assurance perte de gain à hauteur de 0,70% des traitements.
- Les communes concernées en acceptant, dès cette année, le principe d'une hausse du financement des actions de travail social "hors murs" à concurrence de la moitié des charges.

J..

- La direction générale de l'Office de la jeunesse en recevant notre demande afin que le DIP prenne en considération, pour le présent exercice, la nécessité d'un complément de subvention à la FASe pour la couverture financière des charges sociales supplémentaires (notamment : cotisation CIA)

Toutefois, ces diverses mesures ne permettaient pas encore de réaliser l'équilibre budgétaire voté par le Conseil. Il a donc été nécessaire d'envisager une limitation des dépenses pour un montant total de F. 450'000.

Plusieurs scénarios ont été étudiés par l'ensemble des partenaires représentés au sein du Conseil de Fondation qui, réunis en séance le 14 mars écoulé, ont adopté majoritairement (opposition des représentants du personnel) diverses mesures d'économie conjoncturelles, à savoir :

1. Contribution des usagers à la couverture d'une partie des charges salariales d'encadrement des centres aérés à raison de Fr.20.- par semaine/enfant (adaptation nécessaire du tarif « centres aérés »)

Le montant de participation fixé pour chaque centre (cf. tableau ci-joint), est déterminé selon l'effectif enfants prévu. Il fera l'objet d'une facturation aux centres concernés.

Cette mesure génère une recette de F. 120'000. Afin qu'elle ne pèse pas les budgets des centres, un relèvement des taxes d'inscription de F. 20.-, en moyenne, par semaine/enfant est prévu.

Il convient de noter que le tarif commun pour les 23 centres aérés du canton fixé selon décision du Conseil de Fondation du 5 juin 2000, est resté identique depuis cette date. D'autre part, ce tarif est très bas comparé aux prix pratiqués par d'autres organismes ; de plus, rapporté au coût réel d'une semaine de centre aéré (environ F. 410 toutes charges considérées) l'écart est très important.

Les propositions étudiées ont été basées sur une modulation de cette augmentation avec une incidence plus grande sur les revenus les plus élevés et plus basse pour les revenus les moins élevés. Il paraît souhaitable de rendre également progressif le prix pour les familles de 2 enfants ou plus.

*Ainsi, le **nouveau tarif 2005** ci-dessous, devant être appliqué par tous les centres, reste dans des limites « acceptables ». Il conviendra toutefois de porter une attention particulière aux familles qui se trouveraient dans une situation précaire, nécessitant, cas échéant, de faire appel à des aides financières extérieures (Fonds Mimosa, par exemple)*

Revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour 1 enfant	Par enfant d'une famille de 2 enfants	Par enfant d'une famille de 3 enfants
moins de 2'499	40 (40)	35 (35)	30 (30)
de 2'500 à 4'499	65 (60)	60 (53)	55 (45)
de 4'500 à 7'499	100 (80)	75 (70)	65 (60)
de 7'500 à 12'999	135 (100)	120 (100)	115 (100)
plus de 13'000	170 (130)	170 (130)	170 (130)

2. Contribution exceptionnelle des centres

Pour l'année 2005, cette mesure vise à économiser une somme totale de F. 330'000 dont la répartition entre les centres est calculée selon un système prenant en compte la masse salariale de chaque centre (en moyenne : 1,8 %). Chaque centre est donc appelé à réaliser une économie jusqu'à concurrence du montant fixé (cf. tableau ci-joint).

Afin d'atteindre cet objectif, des réductions pourront être appliquées sur les budgets « temps de travail animation », sans, toutefois, toucher aux traitements du personnel permanent en place. A titre d'exemples, les dispositions suivantes pourraient être prises :

- Lors de vacances de postes, différer d'un mois ou deux l'entrée en fonction de nouveaux collaborateurs, ou réduire momentanément les taux de ces postes.
- Restreindre les temps de remplacements en cas d'absence de personnel en incapacité de travail
- Abandonner ou réduire les temps de travail supplémentaires attribués, notamment durant les périodes d'été (animateurs auxiliaires) ; les compléments horaires pourraient alors être effectués par le personnel permanent, moyennant une récupération d'heures planifiée sur le reste de l'année.

D'autre part, chaque centre évaluera la possibilité d'un règlement du montant fixé, pris en tout ou partie, sur d'autres fonds disponibles.

Nous vous laissons donc le soin d'étudier les moyens à mettre en œuvre concernant la part d'économie fixée pour votre centre. Quelle que soit la formule choisie, il est impératif que vos propositions, qui devront faire l'objet d'un accord préalable de la commune, nous parviennent avant le 15 mai 2005.

Dans cette perspective et afin de décider des modalités de ce dispositif, nous organiserons au cours du mois de mai, d'entente avec les autorités communales concernées, une séance à laquelle vous serez convié ainsi que le-la coordinateur-trice ou référent-e de l'équipe d'animation. Une invitation à ce sujet vous parviendra dans les meilleurs délais.

Au-delà de l'exercice en cours, des mesures d'ordre structurel seront étudiées par les instances de la FASe afin que le Conseil de Fondation puisse se prononcer sur un plan quadriennal d'assainissement concernant la situation économique de la FASe. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ces travaux au cours des prochains mois

En vous remerciant de votre collaboration et restant à votre entière disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Claude DUPANLOUP
Secrétaire général

Annexes: - décompte des participations aux frais d'encadrement des centres aérés
- tableau de répartition par centre des économies à réaliser.

Copie à : - M. M. Tornare, Conseiller administratif de la Ville de Genève
- M. C. Deuel, Délégué à la jeunesse de la Ville de Genève
- Equipe d'animation du centre
- Conseil de Fondation de la FASe
- M. B. Saillant, Administrateur, Service administratif FASe

REPARTITION D'UNE ECONOMIE GLOBALE AU PRORATA DE LA MASSE SALARIALE ANIMATION

➔ **F. 330'000 sur tous les centres (+ FCLR + SAFASe + SG-FASe)**

COMMUNES	CENTRES	ANIMATEURS postes permanents (BASE 2004)		MONITEURS (BASE 2004)		Total masse salariale animation (sans auxiliaire)		Répartition économie globale de F. 330'000 (prorata nbre postes)		Soit en % sur masse salariale animation
		Postes	Montant	Postes	Montant	Montant	Postes	Taux	Montant	
Avully	Avully-JR/CL	2.25	227'831	0.83	44'880	272'711	3.08	1.4%	4'611	1.7%
Carouge	Carouge	3.90	379'499	2.73	147'150	526'649	6.63	3.0%	9'927	1.9%
Carouge	EPI-Carouge			0.56	30'000	30'000	0.56	0.3%	838	2.8%
Ch-Bougeries	Chêne-Bougeries	3.00	306'695	2.09	112'950	419'645	5.09	2.3%	7'621	1.8%
Ch-Bourg	Chêne-Bourg	4.65	504'199	0.75	40'290	544'489	5.40	2.4%	8'085	1.5%
Collonge-Bellerive	Collonge-Bellerive	1.60	181'912	0.88	47'460	229'372	2.48	1.1%	3'713	1.6%
Gd-Saconnax	Gd.-Saconnex	3.70	376'125	3.28	177'120	553'245	6.98	3.2%	10'451	1.9%
Genève	Acacias	5.00	503'390	2.45	132'540	635'930	7.45	3.4%	11'154	1.8%
Genève	Astiers	4.25	427'882	3.18	170'700	598'582	7.41	3.4%	11'094	1.9%
Genève	Atelier Bogueuet	2.50	251'695	0.66	35'520	287'215	3.16	1.4%	4'731	1.6%
Genève	Champal	2.70	271'830	2.60	140'160	411'990	5.30	2.4%	7'935	1.9%
Genève	Chausse-Coq	2.10	211'424	1.58	85'200	296'624	3.68	1.7%	5'510	1.9%
Genève	Créatellers-Pâquis	1.75	176'187	0.37	20'000	196'187	2.12	1.0%	3'174	1.6%
Genève	Eaux-Vives	4.25	427'882	2.69	145'290	573'172	6.94	3.1%	10'391	1.8%
Genève	Franchises	2.50	251'695	1.17	63'360	315'055	3.67	1.7%	5'495	1.7%
Genève	Jonction	6.50	604'068	6.40	345'450	949'518	12.90	5.9%	19'314	2.0%
Genève	Le Chalet-Genève	0.85	85'580			85'580	0.85	0.4%	1'273	1.5%
Genève	Le Crâdeau	2.10	211'424	0.73	39'150	250'574	2.83	1.3%	4'237	1.7%
Genève	Pâquis	6.95	699'712	5.19	280'140	979'852	12.14	5.5%	18'176	1.9%
Genève	Plainpalais	3.90	392'644	3.18	171'720	564'364	7.08	3.2%	10'600	1.9%
Genève	Pré-en-bulle	2.25	226'526	0.57	30'540	257'066	2.82	1.3%	4'222	1.6%
Genève	St-Jean	4.95	473'187	2.60	140'130	613'317	7.55	3.4%	11'304	1.8%
Lancy	Lancy-Marignac	4.05	473'021	3.35	180'660	653'681	7.40	3.4%	11'079	1.7%
Lancy	Lancy-Tacchini	2.50	237'355	1.43	77'250	314'605	3.93	1.8%	5'884	1.9%
Lancy	Lancy-Voirets-JR	2.00	200'458	1.26	68'280	268'738	3.26	1.5%	4'881	1.8%
Lancy	Petit-Lancy-JR	2.00	227'490	1.58	85'200	312'690	3.58	1.6%	5'360	1.7%
Meinier	Meinier La Rampe	1.25	141'654	0.64	34'500	176'154	1.89	0.9%	2'830	1.6%
Meyrin	Meyrin-JR	2.75	325'036	1.61	86'670	411'706	4.36	2.0%	6'528	1.6%
Meyrin	Meyrin-Vaudagne	4.30	396'253	4.95	267'510	663'763	9.25	4.2%	13'849	2.1%
Meyrin	Undertown-Meyrin	2.00	191'115	0.19	10'500	201'615	2.19	1.0%	3'279	1.6%
Onex	Onex-JR	2.00	201'356	1.80	96'930	298'286	3.80	1.7%	5'689	1.9%
Plan-les-Ouates	Locados-CR	2.10	188'632	0.63	33'930	222'562	2.73	1.2%	4'087	1.8%
Plan-les-Ouates	Plan-les-Ouates-JAP	1.50	157'089	1.54	83'400	240'489	3.04	1.4%	4'552	1.9%
Thônex	Thônex	3.40	361'410	3.09	166'950	528'360	6.49	2.9%	9'717	1.8%
Vernier	ABARC-Vernier	1.75	175'347			175'347	1.75	0.8%	2'620	1.5%
Vernier	Aire-Lignon	4.20	418'296	3.35	180'870	599'166	7.55	3.4%	11'304	1.9%
Vernier	Avanchets-MQ	3.25	321'562	3.22	173'760	495'322	6.47	2.9%	9'687	2.0%
Vernier	Balexert-JR	3.00	353'540	1.65	89'250	442'790	4.65	2.1%	6'962	1.6%
Vernier	Brico-Jeunes			1.30	70'000	70'000	1.30	0.6%	1'946	2.8%
Vernier	Eclipse-Avanchet	3.00	296'130	0.90	48'570	344'700	3.90	1.8%	5'839	1.7%
Vernier	Lignon-JR	2.90	308'081	2.45	132'270	440'351	5.35	2.4%	8'010	1.8%
Vernier	Vernier sur Rock	1.00	112'844	0.16	8'400	121'244	1.16	0.5%	1'737	1.4%
Vernier	Vernier-MQ	1.50	145'028	0.97	52'620	197'648	2.47	1.1%	3'698	1.9%
Versoix	Rado-Versoix	2.70	276'712	2.22	119'700	396'412	4.92	2.2%	7'366	1.9%
	FASe	10.65	1'135'020			1'135'020	10.65	4.8%	15'945	1.4%
	FCLR	2.20	257'569			257'569	2.20	1.0%	3'294	1.3%
	Total centres concernés	137.65	14'092'385	82.76	4'466'970	18'559'355	220.41	100%	330'000	1.8%

CENTRES	Moniteurs par semaine	Ainmateur semaine (comptant dans l'encadrement)	Effectif enfant (selon encadrement)	Nombre semaines CA	Nombre total semaines enfants	Participation par semaine/enfant aux frais encadrement	Participation totale facturée aux centres
X CA Acacias	6		48	8	384	20	7'680
CA Aire-Lignon	7		56	8	448	20	8'960
X CA Asters	6		48	8	384	20	7'680
CA Avanchet	7		56	8	448	20	8'960
CA Carouge	6		48	8	384	20	7'680
CA Ch.-Bougeries I	6		48	4	192	20	3'840
CA Ch.-Bougeries II	1	1	16	4	64	20	1'280
CA Ch.-Bourg	2	2	32	4	128	20	2'560
X CA Champel	5		40	8	320	20	6'400
X CA Chaussée Coq	3		24	2	48	20	960
X CA Croupettes	3		24	4	96	20	1'920
X CA Eaux-Vives	6		48	8	384	20	7'680
CA Franchises	3	1	32	4	128	20	2'560
CA Gd.-Saconnex	6		48	8	384	20	7'680
X CA Jonction I	6		48	8	384	20	7'680
X CA Jonction II	3		24	6	144	20	2'880
CA Lancy-Marignac	7		56	8	448	20	8'960
CA MeinierRampe	1	1	16	8	128	20	2'560
CA Meyrin-Vaudagne I	8		64	8	512	20	10'240
CA Meyrin-Vaudagne II	1	1	16	4	64	20	1'280
X CA Pâquis	7		56	8	448	20	8'960
X CA Plainpalais	5		40	8	320	20	6'400
CA Plan-les-Ouates	5		40	6	240	20	4'800
X CA St.-Jean	4		32	8	256	20	5'120
CA Thônex	5		40	4	160	20	3'200
CA Versoix Rado	5		40	8	320	20	6'400
TOTAL			1'040		7'216		144'320
Les montants définitifs seront établis d'ici au 15.05.05 sur la base du nombre de moniteurs déterminés pour chaque centre aéré							



Ville de Genève

Département municipal des affaires sociales,
des écoles et de l'environnement

Genève, le 2 juin 2005

5

Le Maire

Aux présidentes et présidents
des Maisons de Quartier
de la Ville de Genève

Concerne : Fonds propres des maisons de quartier

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

A la suite d'interventions du Contrôle financier de la Ville de Genève dans plusieurs de vos institutions, des directives vous ont été adressées par M. Claudio DEUEL, délégué à la Jeunesse.

Ces procédures sont généralement bien respectées et permettent la transparence des états financiers exigée par les autorités municipales.

Cependant, force est de constater que les fonds propres des 14 maisons de quartier sont actuellement trop importants. Historiquement, ces fonds, de l'ordre de 30% de la subvention annuelle, étaient admis pour assurer la couverture des salaires. Cette disposition n'est aujourd'hui plus applicable, ceux-ci étant versés directement par la FAS'e.

Aussi, une nouvelle règle s'impose concernant les fonds propres admis pour vos institutions, à savoir :

Un capital de l'ordre de Frs 10'000.-- (Frs 20'000.-- pour une subvention d'animation supérieure à Frs 170'000.--) est institué dans chaque institution sise sur le territoire de la Ville de Genève et affiliée à la FAS'e.

Afin d'arriver cette année encore au respect de cette nouvelle règle, vos fonds excédant les montants indiqués ci-dessus vous seront déduits lors du versement du dernier acompte de votre subvention d'animation.

La Ville de Genève règlera ainsi elle-même à la FAS'e les montants demandés à chaque centre pour couvrir son déficit 2004. (La participation aux frais d'encadrement des centres aérés vous sera facturée directement par la FAS'e).

Dans la mesure des disponibilités financières, j'étudierai avec la Délégation à la Jeunesse tout projet ponctuel qui lui sera soumis. Dans l'immédiat, je tiens à ce que les prestations telles que les centres aérés pour enfants et adolescents puissent être maintenues, voire renforcées.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manuel TORNARE

Copies : Monsieur Philippe AEGERTER, Directeur
Monsieur Claudio DEUEL, Délégué à la Jeunesse
Mme Geneviève MOTTET-DURAND, Présidente de la FAS'e
M. Claude DUPANLOUP, Secrétaire général de la FAS'e



Ville de Genève

Genève, le 6 juin 2005



Le Maire

Monsieur Michel SCHWERI
Président de la maison
de quartier de la Jonction
Case postale 204
1211 Genève 8

Concerne : Mesures d'économies de la FAS'e

Monsieur le Président,

Par la présente, je reviens sur vos lettres du 24 mars et du 12 mai 2005.

J'ai eu l'occasion de vous le dire de vive voix et je l'ai toujours affirmé devant le Conseil Municipal : mon département n'entend en rien réduire les prestations offertes à la population par les maisons de quartier de notre commune. Bien au contraire, les subventions ont régulièrement augmenté, malgré les difficultés financières que les pouvoirs publics ont pu rencontrer.

Les contributions de la Ville de Genève à la FAS'e ont toujours été supérieures aux exigences minimales des règlements et conventions ; il n'est donc pas imaginable d'augmenter celles-ci aujourd'hui.

Dans ma lettre du 2 juin 2005, adressée à toutes les présidentes et tous les présidents des associations, je vous ai fait part de ma décision de prendre en charge la contribution de solidarité exigée par la FAS'e avec les fonds propres excédentaires tels qu'ils ressortent de la comptabilité des centres.

Comme vous le savez, la FAS'e est une fondation quadripartite où siègent des représentants de l'Etat, des communes, des associations et des professionnels. Une commission des finances élargie, respectant ce partenariat, a soumis un certain nombre de propositions de mesures d'économies au Conseil de fondation. Ce dernier, en date du 14 mars, a retenu les deux mesures que vous semblez refuser aujourd'hui.

Je ne puis que déplorer votre position, car la FAS'e, dans son fonctionnement et de par sa composition, est un exemple même de démocratie participative.

En espérant avoir ainsi réglé cet affaire, et en vous souhaitant plein de succès dans vos diverses activités, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manuel TORNARE

Copies : Monsieur Philippe AEGERTER, Directeur
Monsieur Claudio DEUEL, Délégué à la Jeunesse
Mme Geneviève MOTTET-DURAND, Présidente de la FAS'e
M. Claude DUPANLOUP, Secrétaire général de la FAS'e

Adaptation du tarif centres aérés 2005

Revenu mensuel brut du groupe familial (parents)	Tarif pour 1 enfant	augmentation s/ ancien tarif	Par enfant d'une famille de 2 enfants	augmentation s/ ancien tarif	Par enfant d'une famille de 3 enfants	augmentation s/ ancien tarif
--	---------------------	------------------------------	---------------------------------------	------------------------------	---------------------------------------	------------------------------

ancien tarif ⁽¹⁾

moins de 2'499	40		35		30	
de 2'500 à 4'499	60		55		45	
de 4'500 à 7499	80		70		60	
de 7'500 à 12'999	100		100		100	
plus de 13'000	130		130		130	

nouveau tarif ⁽²⁾

			>>> augmentation en francs			
moins de 2'499	40	SFr. 0	35	SFr. 0	30	SFr. 0
de 2'500 à 4'499	65	SFr. 5	60	SFr. 5	55	SFr. 10
de 4'500 à 7499	100	SFr. 20	75	SFr. 5	65	SFr. 5
de 7'500 à 12'999	135	SFr. 35	120	SFr. 20	115	SFr. 15
plus de 13'000	170	SFr. 40	170	SFr. 40	170	SFr. 40
MOYENNES		SFr. 20		SFr. 14		SFr. 14

nouveau tarif ⁽²⁾

			>>> augmentation en %			
moins de 2'499	40	0%	35	0%	30	0%
de 2'500 à 4'499	65	8%	60	9%	55	22%
de 4'500 à 7499	100	25%	75	7%	65	8%
de 7'500 à 12'999	135	35%	120	20%	115	15%
plus de 13'000	170	31%	170	31%	170	31%
MOYENNES		20%		13%		15%
16%						

(1) Décision du Conseil de Fondation du 5 juin 2000

(2) Décision du Conseil de Fondation du 14 mars 2005



F/A Se

Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle

Coût activité centres aérés

dépenses ⁽¹⁾	coût moyen 2005
-------------------------	--------------------

SFr.

➤ alimentation	36
➤ animation/matériel	36
➤ équipements	7
➤ publicité	4
➤ transports	24
➤ divers	3
➤ cuisiniers / chauffeurs	42
➤ encadrement / moniteurs	175
➤ encadrement / animateurs	83

**coût moyen
par enfant / semaine**

SFr. 409

(1) dépenses par enfant et par semaine
(moyenne calculée sur la base des 23 centres aérés
organisés par les centres de la FASE)



FASe

Fondation genevoise pour
l'animation socioculturelle

M. Didier Bonny, président de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Je voulais m'adresser directement à M. Tornare, mais je vois qu'il est occupé et je me demande si je ne vais pas me rasseoir! Hier, nous avons demandé de reporter ce point, en attendant que M. le maire soit présent: alors, s'il est là et qu'il n'écoute pas... (*Protestations.*) Je constate, Monsieur le maire, que votre garde rapprochée est efficace et réagit...

Cela dit, ce qui m'intéresse, en tant que président de la commission, et ce qui intéresse aussi les commissaires qui ont suivi ce dossier, de même que les conseillers municipaux, c'est de savoir ce qui s'est passé, quelles ont été les réactions des parents par rapport à l'augmentation des tarifs et ce qu'il est advenu du contentieux. En effet, la Maison de quartier de la Jonction refusait d'appliquer les nouveaux tarifs et avait donc une facture de 11 000 francs à payer, correspondant au montant qu'elle aurait dû verser pour contribuer à diminuer le déficit de la FASE. En fait, ce serait bien que M. Tornare puisse nous donner des informations à ce sujet.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse (S). Le contexte de cette pétition est différent de celui de la précédente, puisque la Maison de quartier de la Jonction, à l'inverse du Chalet, fait partie intégrante de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. En tant que rapporteuse, j'ai retenu deux choses parmi celles que les personnes auditionnées nous ont dites, à savoir que la Maison de quartier de la Jonction considère que l'augmentation est un transfert de charges déguisé vers les communes, et puis qu'à leur sens la FASE n'a pas l'autorité d'imposer ce qu'elle veut. Je ne vais pas revenir sur les arguments de la FASE, puisqu'ils sont énumérés dans le rapport et que M. le président de la commission en a fait état. Par contre, il serait de bon goût, à notre sens, que ces mesures prises par la FASE ne soient pas renouvelées d'année en année, que cela ne devienne pas une habitude!

M. le maire, lors de son audition, a fait remarquer que nous avons besoin de la FASE. Mais il va de soi que son fonctionnement ne nous convient pas du tout, qu'il est très critiqué et qu'il faudra sans doute faire un travail de fond pour réformer cette fondation, sachant que la confiance est actuellement rompue. Au vu des décisions prises par M. Tornare d'utiliser les réserves des maisons de quartier – qui se sont effectivement constitué des petits coussins confortables – nous avons décidé, en commission sociale et de la jeunesse, de classer cette pétition. Par contre, nous considérons que le dossier vient d'être ouvert et nous aimerions pouvoir suivre cette affaire, grâce à M. Tornare.

Premier débat

M. Manuel Tornare, maire. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer largement en commission sociale et de la jeunesse, Monsieur Bonny, mais je veux bien recommencer... Premièrement, il est vrai – il ne faut pas le cacher, il ne faut pas utiliser la langue de bois ce soir – qu'il y a un malaise à la FASE, au niveau de la présidence, de la direction. Chacun en est conscient et je le dis sans attaquer qui que ce soit, puisque ce ne sont pas forcément les personnes qui sont cause, mais plutôt les institutions. Je souhaite que le conseiller d'Etat Charles Beer – qui sera sans doute réélu dans un mois – empoigne le dossier de cette fondation qui, à mon avis, ne sait plus très bien où elle va.

Mesdames et Messieurs, comme je l'ai souvent dit, il faut redéfinir les missions des maisons de quartier et centres de loisirs. Ces missions ont été définies à la fin des années 1960, dans la mouvance de mai 68. Nous sommes en 2005 et je crois qu'il faudrait aller vers ce que j'appelle «des maisons citoyennes», qui soient beaucoup plus ouvertes sur les quartiers, sur les relations intergénérationnelles, et qui soient surtout ouvertes les samedis et dimanches, aux moments où certains jeunes et ados en rupture ont le plus besoin de ces institutions. Je le préconise depuis 1999, mais ce n'est malheureusement pas appliqué partout. A cet égard, les syndicats devraient montrer moins de psychorigidité et être un peu plus ouverts sur ces questions d'horaires.

Deuxièmement, je reviens, de façon plus ponctuelle, sur ce qui s'est passé cet été. Monsieur Bonny, je vous ai répondu: en Ville de Genève, contrairement aux autres communes, les augmentations demandées par la FASE n'ont pas été appliquées, grâce aux petits «coussins» que M^{me} Bobillier a évoqués – elle a assisté trop attentivement à la Revue l'autre soir! J'ai écrit aux maisons de quartier et centres de loisirs pour leur demander d'utiliser ces coussins pour éviter une augmentation des tarifs des centres aérés durant l'été 2005. Nous attendons les factures et, avec Claudio Deuel, nous allons régler tout cela. Donc, la Ville de Genève, une fois de plus – malheureusement pour certains, heureusement pour d'autres – a fait mieux que d'autres communes.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (52 oui).

7. Motion de M^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «La sécurité des préaux n'est pas incompatible avec la création de liens sociaux» (M-531)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- en dépit des actions déjà entreprises, telles que nettoyages, rondes de surveillance de polices privées, débats avec les habitants, les préaux sont, la nuit, indiscutablement utilisés à des fins et par des personnes autres que celles auxquelles ils sont destinés;
- le jour, il arrive que les enfants soient sollicités par des dealers;
- le Conseil municipal a récemment refusé la fermeture des préaux en réaffirmant qu'ils sont des lieux de rencontre qui devraient avoir pour objet de favoriser la création de liens entre les habitants d'un même quartier,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la présence d'agents de sécurité municipaux dans les zones reconnues comme sensibles, parallèlement à toutes autres mesures adéquates destinées à rendre aux préaux leur vocation de lieu de rencontre et d'échange.

M. Didier Bonny (DC). Cette motion fait suite à la motion M-503 qui avait été déposée par le groupe de l'Union démocratique du centre il y a plusieurs mois et qui demandait que les préaux soient fermés pendant la nuit par des clôtures ou des barrières. Nous nous étions opposés à cette mesure, et le Conseil municipal avec nous, parce que nous considérons que les préaux doivent rester des lieux ouverts et ne pas être des sortes de prisons ou de cages. Cependant, nous avons retenu un des aspects soulevés par la motion, à savoir les problèmes de sécurité et les déprédations qu'il peut y avoir dans ces préaux, notamment la nuit. Le matin, il est fréquent de trouver des bouteilles, des seringues, j'en passe et des meilleures. A titre d'exemple, dans l'école des Grottes où j'enseigne, nous sommes bien contents que notre concierge se lève extrêmement tôt et fasse, dès 6 h du matin, le tour du préau pour ramasser tout ce qu'il y a à ramasser... (*Remarque.*) Oui, Monsieur Tornare, je vous assure qu'il le fait!

En fait, nous souhaitons, grâce à cette motion, envisager la possibilité que les agents de sécurité municipaux (ASM) soient plus présents dans les préaux. Je sais que ce débat revient très régulièrement. D'ailleurs, une motion M-549 du Parti socialiste visant à augmenter les compétences des ASM est inscrite à l'ordre du

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5030.

jour de cette session. Nous pensons que les ASM, censés être proches des citoyens, ont tout à fait leur place dans les préaux. Ils y passent d'ailleurs régulièrement, mais il est vrai qu'ils ne sont pas assez nombreux. Là se pose l'éternel problème: comment faire pour qu'il y en ait un peu plus? En l'occurrence, ne serait-il pas pertinent de transformer certains postes d'agents municipaux (AM) en postes d'ASM, dont l'activité serait un peu plus utile que celle consistant à mettre des amendes sur les voitures?

Cette motion est l'occasion d'examiner dans quelle mesure il serait possible d'aller dans ce sens-là. Elle devrait permettre aussi de constater le travail qui se fait déjà – car loin de nous l'idée de dire que les ASM ne sont pas présents dans les préaux, je suis bien placé pour le savoir – et de voir comment faire plus. C'est pourquoi nous demandons que cette motion soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité, qui pourra auditionner les services compétents et les ASM, pour recueillir leur avis sur le sujet, y compris sur les horaires de travail, qui pourraient être un peu différents des horaires actuels. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire bon accueil à cette motion, dont nous demandons le renvoi à la commission des sports et de la sécurité.

Préconsultation

M. Eric Fourcade (HP). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, notre Conseil a voté récemment le refus de la fermeture des préaux, en prétextant que cela favoriserait les rencontres. Oui, les rencontres avec des personnes qui peuvent entraîner nos enfants, vos enfants, en leur proposant des drogues licites ou illicites, et que sais-je encore! Il se peut que ce soit aussi de gentils messieurs ou dames pour un autre genre de délit!

Mesdames et Messieurs, appelons un criminel un criminel! En tant que père de cinq enfants, je ne crois pas qu'une présence supplémentaire des ASM dans les zones sensibles changera quelque chose. Ces dealers et autres pédophiles n'ont aucun respect de l'uniforme et encore moins de nos agents municipaux: dès que ceux-ci ne sont plus là, ils investissent à nouveau leurs lieux de rencontres délictuelles. Arrêtés, ils sont relâchés, grâce à la complicité d'avocats commis d'office aux frais du contribuable, et sont pris en charge par l'Hospice général ou par le Centre social protestant, bafouant ainsi non seulement nos ASM, mais, bien plus grave, nos lois et notre société. De tels individus devraient être renvoyés chez eux pour l'application de leur peine; ils ne devraient pas être logés au 3 étoiles de Champ-Dollon... (*Exclamations.*) ...et encore moins polluer nos rues et nos préaux par leur présence! Pendant que vous renvoyez la motion pour des palabres sans fin en commission, la criminalité progresse bien plus vite que nos débats! Et, pendant ce temps, de jeunes vies sont brisées. Nous n'avons pas été élus pour que l'injustifiable soit justifié, mais pour qu'il soit sanctionné!

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'espère apporter un peu de sérénité dans ce débat! Madame la présidente, le groupe libéral soutiendra cette motion démocrate-chrétienne pour plusieurs raisons. D'une part, nous estimons que les préaux ont besoin d'être mieux protégés, même si ce sont effectivement aussi des lieux de rencontre. Habitant tout à côté de l'ancienne école Bertrand – qui est aujourd'hui une crèche – je dois dire qu'à titre personnel je vis ce problème tous les soirs, parce que, tous les soirs, l'ancien préau est rempli de jeunes qui hurlent, commettent des déprédations... Cela semble vous amuser, Madame Salerno, mais sachez que, cet été, des voisins ont appelé la police, tellement il y avait de bruit, et que la police n'a pas osé entrer dans le préau!

Je pense donc que nous devons protéger les préaux. Le but n'est pas d'enfermer nos enfants à l'intérieur, derrière de grandes grilles, mais il faut examiner ce qui peut être fait pour éviter que, la nuit, ces endroits soient des lieux de rencontre pour des jeunes qui commettent des déprédations. Ceux-ci n'ont peut-être, et malheureusement, pas d'autres lieux où se retrouver, mais ils laissent des débris, commettent des dégâts qui, le lendemain, doivent être réparés par les concierges ou les employés de la Voirie. Nous soutiendrons cette motion et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité, ce qui nous permettra, par la même occasion, d'examiner les horaires des ASM et de voir si, éventuellement, on peut procéder à quelques changements.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis déjà intervenue au sein de ce plénum en tant que membre de ce Conseil et enseignante lors du dépôt de la motion M-503 de l'Union démocratique du centre, qui préconisait la fermeture des préaux d'école durant certaines heures. Notre groupe s'y était opposé pour des motifs que j'avais exposés.

La motion M-531 qui nous est soumise ce soir par le Parti démocrate-chrétien ne demande évidemment pas cela: il s'agit de sécuriser certains préaux, en faisant appel à des agentes et agents de sécurité municipaux. Je pourrais ce soir lancer une polémique et vous montrer le manque d'innovation de cette motion. En effet, à l'heure actuelle, toute citoyenne, tout citoyen peut déjà faire appel soit à l'îlotier, soit aux agents de ville en cas de besoin. Si cette motion est acceptée, le nouveau statut des ASM devra comprendre cette charge supplémentaire. Notre groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne peut s'empêcher de garder en mémoire certaines discussions en commission au sujet de la révision du statut des AM et des ASM... Le groupe démocrate-chrétien a annoncé clairement sa volonté de faire partager des charges incombant à la police aux ASM, et des charges incombant aux ASM aux AM, afin que le nombre d'amendes d'ordre baisse! Je relève aussi qu'au Grand Conseil le Parti libéral veut enlever certaines de leurs charges aux ASM.

Cependant, en ce qui concerne ce qui nous est demandé ce soir, à savoir veiller à la sécurité de certains préaux, en particulier grâce à des ASM, nous ne pouvons nous y opposer. Nous voulons rester naïfs et penser que les motionnaires veulent mettre en œuvre des moyens pour répondre aux besoins de la population. Nous espérons que le fond de cette motion n'en cache pas un autre... Ce soir, afin de ne pas rallonger la durée de nos débats, je me contenterai de faire part de la position de notre groupe et de l'Alternative. Nous ne pouvons qu'accepter cette motion, avec les recommandations de consulter les principaux intéressés, à savoir les agentes et agents de sécurité municipaux. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à envoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Roman Juon (S). Je n'interviens pas au nom de l'Alternative, mais parce que j'ai travaillé pendant une vingtaine d'années à l'aménagement des préaux d'école. Je connais donc bien la situation. A ceux qui peignent le diable sur la muraille, je répondrai que oui, il y a quelques problèmes dans les préaux, mais comme partout ailleurs. Il est clair que nos jeunes ne sont pas toujours chez eux. A part le problème de la responsabilité parentale, je ne crois pas qu'aujourd'hui ce soient uniquement des agents, ASM ou AM, qui peuvent intervenir. D'ailleurs, d'après la motion, ceux-ci devraient intervenir la nuit, ce qui impliquerait des changements d'horaires. Je constate aussi que, derrière cette demande, se profile le problème des amendes d'ordre...

En l'occurrence, les agents municipaux seront absolument incapables d'intervenir dans les situations décrites. En effet, intervenir auprès d'adolescents de 15, 18, 20 ans, voire plus, demande une autre formation professionnelle que celle d'un ASM! En fait, ceux qui doivent faire ce travail, vous le savez, ce sont les éducateurs de la Délégation à la jeunesse. C'est par ce biais-là qu'il faut intervenir quand il y a des regroupements, qui sont non pas dangereux, mais désagréables pour une population qui a peur actuellement. A cet égard, il faut dire que les médias ne se privent pas de chauffer la colle! Mesdames et Messieurs de l'extrême droite, cela vous a bien rendu service le week-end dernier, c'est ce qui vous a fait gagner des voix!

Ce n'est pas par ce biais-là qu'on arrivera à améliorer la situation. Il faut faire un travail d'intégration, il faut mener des actions de prévention. Ainsi, les crédits qui ont été votés pour nettoyer les graffitis et les déprédations donnent de très bons résultats. Par exemple, l'école Le-Corbusier était régulièrement sprayée et le fait de l'avoir nettoyée et d'intervenir de temps en temps a réglé le problème. Je crois que c'est par ce genre d'action qu'on peut y arriver, ce n'est pas en envoyant des agents municipaux dans les préaux, ou en les fermant. A l'époque, j'avais demandé les statistiques d'interventions de la police par rapport aux seringues qu'on trouvait dans les préaux, aux dégradations, à ces vilains messieurs qui se

promèneraient la nuit: statistiquement, cela ne représente rien, les chiffres sont clairs. Vous pensez bien que la police serait déjà intervenue, s'il y avait réellement de graves dangers.

Pour ma part, je pense qu'il faut faire confiance à ceux qui, il y a plus d'une vingtaine d'années – je parle de Guy-Olivier Segond – ont ouvert les préaux, alors qu'en France on voulait les fermer. J'avais souvent affaire à des responsables de la banlieue parisienne, qui venaient visiter nos préaux et qui nous demandaient comment nous faisons pour les garder ouverts. Ils se rendaient bien compte que nos préaux étaient moins sales que les leurs. A Genève, nos jeunes peuvent se rencontrer. Les chasser des préaux, c'est les repousser ailleurs, car ils se regrouperont dans d'autres endroits.

Dans le même ordre d'idée, on pourrait aussi intervenir sur des places, dans des parcs... C'est dire que vous devriez engager des bataillons d'agents pour faire ce travail. Pour ma part, je serais plus favorable à augmenter les effectifs de la Délégation à la jeunesse. Quant à la question de la responsabilité cantonale, elle se pose aussi: que fait l'Etat dans ce domaine?

M. Pierre Maudet (R). Le groupe radical s'est interrogé sur la réalité et l'ampleur du problème. Nous avons parlé à plusieurs reprises, dans cette enceinte, de la question de l'utilisation des préaux, en dehors ou même pendant les horaires scolaires, par différents groupes qui n'ont rien à y faire. Nous l'avons fait récemment, à la faveur d'une motion déposée par l'Union démocratique du centre qui, de notre point de vue, procédait d'une vision un peu carcérale des préaux. Nous avons d'ailleurs refusé cette motion dès la préconsultation, ce qui avait mis un terme prématuré à cet objet.

De même, nous avons eu l'occasion, il y a environ un an, de parler avec le magistrat en charge de la Gérance immobilière municipale de l'usage de certains préaux – je pense à celui de l'école des Eaux-Vives – en lien avec la location de salles à certains utilisateurs qui ne sont pas forcément compatibles avec les usages des préaux que sont les enfants.

C'est donc là un problème récurrent. Mais la réponse proposée ce soir dans cette motion est-elle une réponse adéquate? Le groupe radical s'est longuement interrogé dans le cadre de la préparation de notre session: de notre point de vue, cette réponse n'est pas complètement adéquate, parce que les ASM ne résoudront pas tout, qu'ils ne le peuvent pas, ne serait-ce que pour de simples contingences matérielles et horaires. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que les ASM travaillent de 6 h à minuit et que c'est précisément en dehors de ces heures que certains groupes utilisent ces espaces pour toutes sortes d'activités. Ensuite, les ASM, quoi qu'on dise, font déjà leur travail dans ces préaux. Je vous rappelle,

Motion: sécurité dans les préaux

pour la petite histoire, qu'à la fin des années 1990, lorsqu'un recours au Tribunal fédéral a privé les ASM des compétences en matière d'amendes d'ordre, ceux-ci ont cherché de nouvelles tâches, parmi lesquelles celle d'encadrer les enfants qui sortaient des préaux et, par extension, les préaux eux-mêmes. Dans ce cadre-là, on s'est rendu compte qu'il y avait un besoin réel de surveillance et cette tâche a continué d'être remplie. Dans un certain nombre d'écoles – je pense à celles des Eaux-Vives ou des Pâquis – les ASM surveillent déjà les préaux.

En fait, de notre point de vue, la réponse primordiale ne relève pas des ASM, mais bien de la Délégation à la jeunesse et, également, des questions d'aménagement. On peut en effet faire mieux en matière d'éclairage, d'accès aux préaux, pour privilégier les personnes qui sont censées les utiliser.

Comme nous avons un esprit conciliant, en particulier vis-à-vis du Parti démocrate-chrétien à l'égard duquel nous sommes bien disposés ce soir, nous allons suivre la proposition de renvoyer cette motion à la commission des sports et de la sécurité, afin, dans un premier temps, de jauger l'ampleur du phénomène et, dans un deuxième temps, de réfléchir aux réponses à donner. En l'occurrence, ce sera une mosaïque de réponses et non pas une réponse unique, répressive, envisagée uniquement sous l'angle des ASM. Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion en commission pour une étude plus approfondie.

M. Didier Bonny (DC). Je voudrais apporter quelques précisions à la suite des interventions qui ont été faites. Tout d'abord, je dirai un mot par rapport à certains sous-entendus sur les intentions que nous aurions, nous démocrates-chrétiens, en déposant cette motion. Par définition, les sous-entendus ne disent pas vraiment de quoi il s'agit, mais je voudrais néanmoins rassurer M^{me} Figurek: pour nous, les agents de sécurité municipaux sont des agents de prévention et non des agents de répression. C'est donc bien dans ce sens-là que nous aimerions les voir intervenir encore mieux. Pour nous, ils sont un maillon absolument essentiel de la politique de prévention de la Ville de Genève, et je voudrais bien que cela soit compris. D'ailleurs, je rappelle que nous avons vainement tenté de créer un délégué à la prévention au sein de la Ville de Genève, mais que notre motion M-296 avait été refusée à l'époque. Ce soir, nous continuons dans le même sens, à savoir mettre en avant la prévention.

En ce qui concerne les agents municipaux, je voudrais corriger ce que j'ai cru comprendre dans la bouche de M. Juon: avec cette motion, nous ne voulons pas diminuer les amendes et trouver d'autres tâches aux AM! Ce n'est pas du tout cela, d'autant que nous avons voté ces postes d'AM. Mais, maintenant qu'ils ont fait leur effet, on peut penser qu'une dizaine de postes d'AM en moins, ce ne serait pas dramatique. Les AM pourront continuer à faire respecter la zone bleue

– nous y tenons – mais certains postes, au fur et à mesure des départs naturels, pourraient être transformés en postes d’ASM, pour s’occuper encore mieux des préaux.

A cet égard, nous sommes tout à fait d’accord avec ce qu’a dit M. Maudet: ce n’est pas la panacée, ce n’est pas la seule solution, il y en a d’autres. D’ailleurs, nous l’écrivons dans l’invite de notre motion: «...parallèlement à toutes autres mesures adéquates». C’est pour cette raison que j’invite l’Alternative à accepter le renvoi à la commission des sports et de la sécurité, afin que cette motion puisse être discutée, voire transformée. On pourrait y ajouter d’autres points, par exemple un aménagement différent des préaux pour une meilleure sécurité.

M. Patrice Reynaud (L). Je crois qu’il est essentiel que cette motion soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité, plutôt que directement au Conseil administratif, lequel serait peut-être enfermé dans l’unique invite qui est celle de la motion aujourd’hui. Je voudrais ajouter un élément complémentaire à ce qu’a dit M. Pierre Maudet. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez de l’excellent travail qui avait été fait par la commission sociale et de la jeunesse sur un projet de résolution que nous avons déposé, M^{me} Rys, M. Maudet et moi-même, à partir d’une pétition des parents d’élèves des Eaux-Vives. Sous la présidence de M^{me} Bobillier, la commission avait fait un excellent travail. Je voudrais souligner que nous nous étions entretenus avec M. Tornare de l’éventuelle mise en place de lampes s’allumant en cas de présence de personnes. Je l’avais demandé pour l’école de Montchoisy, certes très égoïstement puisque, à l’époque, une de mes filles fréquentait cette école. Je constate que cela n’a pas été fait par l’administration municipale, mais que cela a été fait par la régie qui se trouve juste à côté du préau. C’est efficace, puisque, à chaque fois qu’à des heures indues, donc au milieu de la nuit, des personnes pénètrent dans le préau, les lumières s’allument et je peux vous assurer que ces personnes ne restent pas longtemps!

C’est donc un ensemble de mesures qui doivent être prises. A cet égard, je dirai, à l’instar de presque tous les partis dans cette enceinte, que les mesures de répression, les mesures de «carcéralisation» – si vous me permettez ce néologisme – ne sont pas les bonnes mesures. Je déplore du reste que certains des membres de ce parlement jugent opportun de les proposer, mais c’est là un autre problème...

En conclusion, je vous demande, Madame la présidente, de bien vouloir transmettre aux membres de l’Alternative qu’il serait de bon ton de renvoyer cette motion non pas directement au Conseil administratif, mais à la commission des sports et de la sécurité, afin qu’une analyse exhaustive de ce problème puisse enfin être faite.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, je prends la parole au nom de l'Alternative. Pour nous, il reste judicieux de renvoyer cette motion au Conseil administratif. En effet, je ne vois pas ce qu'un travail de commission pourrait apporter de plus. La question est simple: certains d'entre nous, dont les démocrates-chrétiens qui ont déposé la motion, ont constaté des problèmes durant la nuit dans des préaux; or le Conseil municipal, en tout cas sa majorité, a refusé de fermer ces préaux. Je ne vois donc pas d'autre solution que celle que proposent les démocrates-chrétiens, c'est-à-dire, puisque nous en avons la compétence, de charger les ASM de surveiller ces préaux. Ou alors nous décidons que cela relève de la police cantonale et nous en restons là. Pour notre part, nous vous invitons à nouveau à accepter la motion et à la renvoyer au Conseil administratif, où le magistrat concerné pourra nous répondre et rétablir la vérité.

M. Eric Ischi (UDC). En ce qui nous concerne, groupe de l'Union démocratique du centre, nous proposons également le renvoi de cette motion à la commission des sports et de la sécurité. Il a été fait référence tout à l'heure à la motion que notre groupe avait déposée demandant la fermeture des préaux et j'ai entendu, sur ma droite, M. Maudet utiliser le terme de «mesure carcérale». Là, je me permets de dire qu'il ne faut pas exagérer! Si M. Maudet a utilisé le terme de «carcérale», c'est probablement en référence aux barres qu'il utilise dans ses cours de répétition pour protéger ses véhicules... Mesdames et Messieurs, il faut savoir raison garder, il faut savoir garder la mesure quand on parle de ce genre de sujet. Pour ma part, je me réjouis que cette motion soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité, surtout quand je lis la fin de l'invite: «...parallèlement à toutes autres mesures adéquates destinées à rendre aux préaux leur vocation de lieu de rencontre et d'échange». Je me réjouis de pouvoir en discuter et de découvrir, avec vous, les solutions qui seront proposées pour sécuriser les préaux de nos écoles.

M. Manuel Tornare, maire. Ce débat a déjà souvent eu lieu ici, mais je veux bien rappeler un certain nombre de faits et de décisions que mon département et moi-même avons prises. Je rappelle que M. Bonny nous avait félicités, en commission sociale et de la jeunesse, pour avoir lancé la campagne «Nick la crasse». Certains avaient trouvé que l'intitulé n'était pas de bon goût, mais il ne faut pas oublier à qui elle s'adressait. Je ne veux pas dire par là que nous nous adressions à des jeunes de mauvais goût ou de mauvaise vie, mais le fait est que nous avons essayé de parler le langage des adolescents et des jeunes. Ceux-ci ne s'expriment plus dans la langue châtiée qu'on peut entendre au théâtre, lors des représentations de Racine ou de Molière...

En l'occurrence, cette campagne, vous l'avez reconnu en commission, Mesdames et Messieurs, a eu un impact certain et elle a beaucoup plu. La preuve, c'est que de nombreuses municipalités de Suisse et d'ailleurs sont venues voir ce que nous avons fait. Le journal *Saturne*, qui ne nous envoie, en général, ni compliments ni caresses, a même écrit: «Mais pourquoi Tornare lance-t-il cette opération de sensibilisation sur DVD, au cinéma, alors que les préaux de Genève sont parmi les plus propres d'Europe?» Vous me direz que la presse ne dit pas toujours la vérité, du reste je vous entends déjà le dire... Reste que, s'agissant de raffermir les liens sociaux, la création de la Délégation à la jeunesse, il y a quatre ans, a porté ses fruits. Malheureusement, Mesdames et Messieurs, vous avez limité le nombre d'engagements au sein de la Délégation – je ne vous en veux pas, vu les restrictions budgétaires auxquelles nous sommes contraints... (*Remarque.*) Oui, il y a eu un vote, Monsieur Bonny. Vous n'étiez peut-être pas d'accord, mais les engagements ont bien été limités.

La délégation fait un excellent travail et je vous conseille d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, d'entendre plus souvent, en commission, les gens qui sont sur le terrain. J'ai organisé, il y a un mois, le séminaire annuel de mon département à Berne et nous avons pu comparer avec des fonctionnaires de la Ville de Berne ce qui se faisait dans les secteurs que je gère. Je peux vous dire que tout le monde a été impressionné par le discours des travailleurs sociaux hors murs de la Délégation à la jeunesse. Nous savions qu'ils faisaient un excellent travail, mais la description de leur activité au quotidien a beaucoup impressionné, y compris d'ailleurs des fonctionnaires d'autres départements de la Ville que j'avais invités, comme M. Macherel, le directeur de la Voirie.

Nous avons aussi mené diverses actions, toujours pour raffermir les liens sociaux, à la suite de débats que nous avons organisés aux Grottes ou aux Eaux-Vives, avec M^{me} Spoerri, M. Unger et moi-même. Les habitants nous écrivent pour nous en féliciter. Bien entendu, il y a toujours des gens un peu querulents, qui nous font des reproches, qui trouvent que nous pourrions faire mieux, mais cela fait partie de la démocratie. Nous ne sommes pas là pour recevoir uniquement des caresses, nous recevons aussi des coups de griffe... Quoi qu'il en soit, des habitants ont eu le courage de reconnaître qu'à la suite de ces débats nous avons pris des mesures dans le bon sens.

Ainsi, nous avons renforcé la sécurité aux Grottes, en faisant appel – puisque nos moyens sont limités, que ce soit au niveau des ASM ou de la police – à des agents de sécurité privés, qui sont bien contrôlés pour éviter tout débordement, qui sont bien formés, et cela porte ses fruits. Nous avons aussi mis l'accent sur la propreté. Les concierges font là un travail magnifique et nous les avons remobilisés également sur d'autres terrains, notamment celui du raffermissement des liens sociaux, en leur donnant une formation qu'ils n'avaient jamais reçue. Car tout est lié: sécurité et propreté, quoi qu'en disent certains, sont liées. Nous

avons donc fait appel à des aides extérieures, nous avons mobilisé les concierges, qui sont enchantés d'être plus que des techniciens de surface et de jouer aussi un rôle social.

D'autres exemples de mesures ont été cités en commission. Ainsi, dans le quartier que nous habitons, M. Reynaud et moi-même, à savoir les Eaux-Vives, mon collègue Patrice Mugny a décidé de louer provisoirement la salle communale des Eaux-Vives à l'ADC, l'Association pour la danse contemporaine. Cette salle accueille depuis des spectacles de l'ADC et, comme les habitants le reconnaissent, cela éloigne les garnements qui, en temps normaux, auraient pu s'agiter, la nuit, de manière peu agréable pour le voisinage. Voilà peut-être ce qu'il faut faire, pour raffermir les liens sociaux. Il faut que la ville, la nuit – je parle évidemment d'heures décentes – soit un peu moins morte. Car c'est là le problème et les jeunes nous le disent. Il n'y a pas assez de lieux pour les jeunes dans notre ville. Je le dis sans démagogie, mais parce que je suis un ancien enseignant, un ancien directeur de collègue et que je suis encore en contact, soit au niveau familial soit au niveau de l'enseignement, avec des élèves et des professeurs. Tout le monde le dit: à Genève, on s'ennuie, les jeunes s'ennuient, il n'y a pas assez de lieux où se réunir, et il faudrait y penser.

On me fait parfois des procès d'intention, par exemple pour la Maison Saint-Exupéry, ex-Maison du Bout-du-Monde, que certains voudraient fermer. Je peux comprendre qu'il y ait des problèmes, mais il faut aussi songer à des lieux de substitution, plutôt que de toujours interdire. Car dans notre ville – c'est peut-être un effet de l'inconscient collectif calviniste – on est souvent dans l'interdit plutôt que dans le constructif...

M^{me} Fontanet a parlé du préau en face de chez elle: elle a raison, il y a souvent du tapage nocturne. Mais, en ce qui concerne la police, elle ne peut pas être partout. Si on ferme les préaux, comme le voulait l'Union démocratique du centre ou comme le veut maintenant le nouveau Mouvement citoyens genevois, il faut savoir que les ados, les jeunes iront ailleurs. Comme l'a dit Roman Juon à juste titre, ce sont des nomades, ils vont d'un lieu à l'autre, et on pourra moins les contrôler si je puis dire.

Certains reprochent toujours tout aux pouvoirs publics, suivez mon regard... Mais les parents sont aussi en cause. 80% des parents dans cette République assument leur responsabilité, mais combien ne l'assument plus? J'ai donné l'autre jour, à la commission sociale et de la jeunesse, un exemple que m'avait livré la police cet été: dans un préau, à Planète Charmilles, il y a eu du tapage nocturne pendant les nuits de canicule, les habitants ont téléphoné à la police en disant qu'une bande d'ados cassait tout, mettait le feu... La police est arrivée immédiatement; elle a fait convenablement son travail et a téléphoné à quelques parents pour leur demander de venir chercher leurs enfants, dont la moyenne d'âge était entre 12 et 15 ans. Voilà ce qu'ont répondu les parents: «Nos enfants,

vous n'avez qu'à les garder!» Est-ce la responsabilité des pouvoirs publics? Les parents n'ont-ils aucune responsabilité? Kennedy disait: «Ne te demande pas ce que ton pays peut faire pour toi, demande-toi ce que tu peux faire pour lui.» Mesdames et Messieurs, vous pourriez aussi faire passer ce message, au lieu de ne parler que d'interdit et de répression! Ce serait là un message de prévention. A la fin de mon mandat en tant que directeur du collège de Candolle, en 1999, dans une institution comme le Collège de Genève qui accueille des élèves en post-obligatoire, c'est-à-dire des jeunes qui ont choisi leurs études, je voyais des situations de ce genre, des Ponce Pilate parentaux qui n'assumaient pas leurs responsabilités. C'est un vrai problème de société, ici comme ailleurs, même s'il est peut-être moins grave à Genève que dans certaines banlieues françaises ou américaines.

En ce qui concerne les missions des ASM, vous demanderez à mon collègue Hediger de vous répondre plus en détail. Mais je suis d'accord avec Pierre Maudet, qui a tenu des propos très sages. Visiblement il vieillit un peu... (*Rires.*) C'est vrai, il faut donner de nouvelles missions, notamment des missions de prévention aux ASM. Ils ne sont pas armés, ils ne peuvent pas faire de la répression comme les gendarmes ou la police, ce n'est pas leur rôle. En revanche, il y a toutes sortes d'incivilités à Genève – je l'ai souvent dit et, dernièrement, dans l'édito du *Vivre à Genève* du mois de juin – qui ne sont pas sanctionnées. Par exemple, les débarras sauvages sur les trottoirs: alors que mon collègue Ferrazino a créé un numéro vert à la Voirie, en fonction vingt-quatre heures sur vingt-quatre, pour demander le débarrasage gratuit des déchets ménagers, il y a toujours des gens qui n'utilisent pas cette possibilité. Les ASM pourraient se charger de sanctionner cette incivilité, comme ils pourraient aussi avoir quelques missions de sanction en ce qui concerne les débordements qui peuvent avoir lieu dans les préaux. Cela fait partie des nouvelles missions dont nous discutons avec l'Etat, mais malheureusement vous savez qu'en ce moment l'Etat est plutôt aux abonnés...

Pour terminer, je voudrais m'adresser à M. Fourcade, sans esprit polémique. Je vous ai entendu dire, pendant la campagne électorale, que vous n'étiez ni de gauche ni de droite. Eh bien, ce soir, je ne sais pas qui a écrit votre intervention, mais j'ai plutôt eu l'impression que c'était un discours... (*Remarque.*) Bon, je vais être gentil et ne pas le qualifier. Monsieur Fourcade, vous-même et votre nouveau parti, le MCG – comme je l'ai dit à votre grand chef – vous n'avez pas donné l'exemple pendant la campagne électorale en matière de propreté, avec votre affichage sauvage! Alors, au lieu de donner des leçons à la terre entière, il faut vous regarder dans le miroir! (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Je voudrais faire une remarque: les conseillers administratifs ne sont-ils pas soumis à la règle des dix minutes lorsqu'ils

Motion: sécurité dans les préaux

prennent la parole? (*Exclamations.*) Nous n'avions pas imaginé que cette motion déchaînerait autant les passions ni surtout qu'elle serait l'occasion, pour M. Tornare, de faire son bilan politique des six dernières années, voire celui du Conseil administratif... (*Rires.*) Il est dommage que notre motion n'ait pas été traitée le mois passé, cela aurait peut-être été plus utile...

Il y a au moins deux choses que je ne peux pas laisser passer dans le discours de M. Tornare. La première concerne la Délégation à la jeunesse. Monsieur Tornare, je vous mets au défi de nous dire à quel moment nous avons, dans ce Conseil municipal, refusé des moyens supplémentaires à la Délégation à la jeunesse! Au budget 2003, le groupe démocrate-chrétien, ici présent, avait proposé deux postes supplémentaires, qui ont été votés par le Conseil municipal. Monsieur Tornare, vous savez que la délégation a très bonne presse au sein du Conseil municipal et que, si vous demandez des moyens supplémentaires, vous pourrez les obtenir. Je profite de dire ici que la Délégation à la jeunesse fait un excellent travail, M. Deuel en particulier. Voilà qui est dit!

Deuxièmement, vous dites, Monsieur Tornare, qu'il n'y a pas assez de lieux pour les jeunes. Oui, c'est vrai, mais, comme je vous le demande chaque année, quand nous présenterez-vous votre projet de skate-park couvert et de bowl? Voilà des années qu'ils sont inscrits dans les objectifs budgétaires du Conseil administratif et que nous ne voyons rien venir! Alors, je sais que ce n'est pas aussi facile que cela de trouver un lieu adéquat, mais je vous assure que nous soutiendrons cette proposition. Allez-y, présentez-la, nous vous encourageons à le faire.

Enfin, je préciserai que cette motion s'adressait plus particulièrement à M. Hediger, qui d'ailleurs vient d'arriver... Il n'était pas question de remettre en cause le travail qui se fait dans votre département et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous souhaitons la renvoyer à la commission des sports et de la sécurité et non à la commission sociale et de la jeunesse. Nous savons déjà tout ce que fait la Délégation à la jeunesse par rapport à ce problème des préaux et nous pensons que les ASM pourraient agir de façon complémentaire. Ils interviennent déjà, mais ils pourraient le faire encore plus.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour dire à l'Alternative, dont la position a été donnée par M^{me} Figurek ce soir, que le renvoi en commission vise précisément à examiner la possibilité d'impliquer les ASM... (*Remarque.*) Monsieur Zaugg, j'ai déjà eu l'occasion de les auditionner dans d'autres commissions et je n'ai pas eu l'impression qu'ils n'avaient rien à dire! Je pense qu'il serait intéressant de les entendre. Ce serait aussi une façon de reconnaître le travail qu'ils font, en mettant noir sur blanc, dans un rapport, tout ce qu'ils apportent à notre collectivité. C'est pour cette raison que nous demandons le renvoi de la motion en commission.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous voudrez bien excuser mon retard. Je n'ai pas entendu le débat, mais j'ai compris que la motion concerne le rôle des ASM par rapport aux problèmes rencontrés dans les écoles et notamment les préaux. Sachez que je suis ce problème de manière attentive avec le commandant Dimier. En effet, tous les jours, nous recevons des appels d'enseignantes et d'enseignants, de parents d'élèves, qui sollicitent la présence des ASM aussi bien à la rentrée et à la sortie des classes que durant les récréations, à cause de problèmes de drogue ou de racket. Il y a passablement de problèmes de racket et je connais même des collaborateurs de mon département dont les enfants ont été rackettés...

Les ASM sont donc sollicités. Hormis le corps enseignant, le Service des écoles et institutions pour l'enfance fait aussi appel à eux, en demandant que, dans telle école, les ASM soient présents pendant un certain temps. Il y a également un certain nombre de problèmes autour des jeux d'enfants ou dans les espaces verts, où des jeunes se rassemblent dès la fin de la journée. Cela pour vous dire que nous sommes attentifs et que nous faisons en sorte de répondre le mieux possible à toutes ces demandes. Je dois reconnaître, car c'est la réalité, que la vue de l'uniforme fait réfléchir certaines personnes...

Les ASM effectuent des contrôles dans les préaux le soir, jusqu'à minuit l'été et jusqu'à 10 h l'hiver, pour limiter les problèmes dus au trafic de drogue ou aux rassemblements d'ados causant un bruit excessif. Dans certains quartiers, il y a eu des pétitions, des réactions d'habitants et les ASM sont intervenus. Ils font donc déjà ce travail. Reste que la question se pose: que faut-il faire de ces préaux? Je sais qu'un ou deux préaux ont été fermés par les services de M. Tornare, parce que les problèmes qui se posaient étaient difficiles à maîtriser. Les ASM continuent à faire un important travail de prévention, qui n'est pas facile. Rendre plus conviviaux les préaux des écoles, comme le demande la motion, n'est pas toujours évident. Il faudrait pouvoir sensibiliser la population du quartier et faire en sorte qu'elle soit partie prenante. Cela passe peut-être par des installations de jeux pour adultes, une idée pour éviter que certains endroits soient déserts le soir.

M. Manuel Tornare, maire. Comme l'a dit André Hediger, il est vrai que nous avons dû fermer certains préaux – car il peut y avoir des exceptions à la règle générale – qui étaient des coupe-gorge et qu'on n'arrivait pas à surveiller la nuit. C'était le cas du préau Ferdinand-Hodler, où la situation devenait vraiment impossible, où des bandes saccageaient tout durant la nuit. J'ai pris des mesures de fermeture, qui allaient dans le sens de ce que souhaitaient les habitants. Je les ai prises discrètement, car je le répète: cela ne doit pas devenir une généralité, cela doit rester une exception permettant au calme de revenir dans certains secteurs.

Monsieur Bonny, je suis d'accord avec vous: vous avez fait un effort, vous avez voté deux postes et demi supplémentaires pour la Délégation à la jeunesse, il y a quelques années. Mais, pour répondre à toutes ces demandes, ce ne sont pas deux postes et demi qu'il faudrait, mais un nombre de travailleurs hors murs que le budget actuel ne pourrait absorber, vous le savez. De plus, comme je l'ai souvent dit, il ne faut quand même pas tout demander à la Ville, il y a des tâches de police cantonale qui doivent aussi être assumées de manière plus efficace! Nous attendons du prochain Conseil d'Etat une réorganisation de la police, nous attendons également un nouveau chef de la police, de façon que celle-ci retrouve un peu de sérénité et qu'elle ait de meilleurs contacts avec la population.

Les équipements, skate-park et bowl, dont vous parlez, Monsieur Bonny, sont à l'étude. Claudio Deuel, à la suite du forum «La ville en jeux», a préparé des projets qui vont être soumis au Conseil municipal, mais le problème reste celui de la localisation, à la suite du retrait de la proposition PR-207 concernant les halles de Tivoli. Vous vous souvenez que j'avais retiré cette proposition, après avoir constaté qu'elle ne passerait pas, et que j'avais, par la même occasion, donné des assurances au groupe des Verts, selon lesquelles nous allions décentraliser ces activités. Nous sommes donc en discussion pour trouver des lieux.

Cela dit, en matière de lieux pour les jeunes, il n'y a pas que les lieux de divertissement. Ainsi, je me souviens que M. Rudaz était intervenu judicieusement en commission sociale et de la jeunesse pour rappeler que certains jeunes, parfois, ne retournent pas chez leurs parents pendant trois jours, une semaine, voire quinze jours. Ils errent, livrés à eux-mêmes, et il faudrait ouvrir des lieux pour les entourer, pour les accueillir. Nous allons y réfléchir avec le D^r Unger, conseiller d'Etat, qui sera certainement réélu et qui pourra peut-être proposer des solutions en coordination avec la Ville.

Je voudrais dire une dernière chose à propos des parents et de l'éducation. Nous travaillons, avec les huit unités d'action communautaire dans les quartiers, sur un projet d'aide à la parentalité pour les parents qui se rendraient compte qu'ils n'arrivent plus à faire face. Ces expériences ont été lancées dans des villes suisses et françaises et ont toujours donné d'excellents résultats. Ce n'est certainement pas la panacée, mais nous pouvons aller dans ce sens.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité (58 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des sports et de la sécurité est refusé par 34 non contre 28 oui.

La présidente. Cette motion sera donc transmise au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à favoriser la présence d'agents de sécurité municipaux dans les zones reconnues comme sensibles, parallèlement à toutes autres mesures adéquates destinées à rendre aux préaux leur vocation de lieu de rencontre et d'échange.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Georges Queloz et Alexis Barbey: «Parquer à Genève: vœu pieux ou besoin réalisable?» (M-534)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la majorité particulièrement faible du Conseil municipal ayant refusé la motion M-502 intitulée: «J'habite à Genève, je parque à Genève»;
- la disparition progressive du nombre de places de parcage automobile autorisées en surface en ville de Genève;
- la volonté politique majoritaire des autorités exécutives genevoises de favoriser le transfert modal des moyens de transport en ville de Genève;
- la même volonté politique genevoise de favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers (premier plan financier d'investissement 2004-2015 – II. Options politiques – 1. Options de base – 4. Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers);
- l'évidente faculté de tout citoyen genevois de renoncer à utiliser son véhicule tout en conservant la libre détention de celui-ci et, ce faisant, la nécessité de lui trouver une place autorisée de parcage,

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5322.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de concrétiser l'option de base qu'il a lui-même présentée au sein du premier plan financier d'investissement 2004-2015, tendant à favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez sans doute qu'au mois de mars de cette année nous étions quelques-uns à déposer une motion du même style. Je rappelle que c'était la voix du président de l'époque, M. Deshusses, qui avait fait en sorte que cette motion M-502 soit refusée. J'avais promis de revenir à la charge et je le fais donc ce soir. Il me semble en effet normal, logique et surtout important que, lorsque le Conseil administratif prend une décision de caractère public, nous puissions, nous, conseillers municipales et conseillers municipaux, savoir dans quelle mesure il entend l'exécuter. En l'occurrence, cette décision figure dans le plan financier d'investissement 2004-2015, où il est expressément indiqué que favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers fait partie des priorités et des projets d'investissement du Conseil administratif.

Je rappelle ici que 2500 places de parc ont été perdues en ville de Genève en moins de quinze ans – je sais que certains d'entre vous considèrent ces chiffres comme peu éloquents, voire sujets à caution dès lors qu'ils émanent du Touring Club Suisse (TCS), mais néanmoins ils existent. Alors, le problème est simple. La majorité Alternative en Ville de Genève souhaite – et fait tout pour y arriver – que les déplacements automobiles soient réduits, voire carrément supprimés. Vous n'ignorez pas que nous ne sommes pas forcément pour une telle politique, mais là n'est pas l'enjeu ce soir. Il ne s'agit pas du débat habituel entre les pro-bagnoles et les anti-bagnoles, pas du tout, il s'agit simplement de savoir – et cela va dans votre sens, Mesdames et Messieurs de l'Alternative – ce que fait le citoyen qu'on aura réussi à convaincre de ne pas utiliser son véhicule. Vous me direz qu'il lui suffit de ne pas avoir de véhicule du tout, c'est bien sûr une possibilité, mais qui n'est pas forcément celle qu'ont choisie les citoyens de cette ville. Donc, le problème est d'une simplicité évangélique, si vous me permettez l'expression. Pour permettre aux habitants de cette ville de ne pas utiliser leur véhicule, le Conseil administratif a lui-même prévu de faire en sorte que ceux-ci – je ne parle là ni des pendulaires ni des commerçants – puissent garer leur véhicule quelque part. Cette motion, *bis repetita* de la motion M-502, ne vise qu'à demander au Conseil administratif quelles mesures pratiques, utiles et pérennes il entend prendre, afin de mener à bien ce qu'il a lui-même défini comme étant une des priorités de son programme d'investissement.

Madame la présidente, je vous remercie d'avoir la gentillesse de transmettre à M^{me} Salerno ce que je vais dire. J'ose espérer que cette fois-ci, quand bien

même cette motion est une initiative libérale, elle pourra avoir la faveur des bancs de l'Alternative, tant je suis persuadé qu'au moins sur ce point, Mesdames et Messieurs, vous me suivrez: une voiture n'est bien assise que lorsqu'elle est bien garée, c'est-à-dire quand on sûr de ne pas l'utiliser. Eh bien, comment fait-on pour y arriver? C'est la question que je vous propose, Mesdames et Messieurs, de poser avec moi au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Olivier Norer (Ve). Le groupe des Verts ne va pas souscrire à cet appel à la conciliation... En l'occurrence, cette motion libérale nous a particulièrement choqués, non pas parce qu'elle émane du Parti libéral, non pas parce qu'elle traite de places de parc et que nous y serions allergiques, mais tout simplement parce qu'elle est mauvaise. Nous n'y sommes pas opposés de façon sectaire, mais nous estimons que cette motion est bien le produit idéologique du Parti libéral, en ce sens que les considérants, au lieu d'amener des chiffres, constituent plutôt un florilège de la politique libérale.

Ainsi, on croirait, à lire la motion, que les places de parc au centre-ville ont disparu. C'est là un gag, évidemment! Je suis content que M. Reynaud ait au moins cité un chiffre à l'appui de sa motion, mais celui-ci est à prendre avec des pincettes. En effet, comme vous l'avez dit, Monsieur Reynaud, il émane du TCS, mais il se réfère surtout à une période où le nombre de places sur la voie publique a baissé. Si on augmentait la période considérée de cinq ans, on verrait en revanche que le nombre de places de parc a augmenté. Les chiffres que vous avez cités sont tirés hors de leur contexte, ce sont des chiffres qu'il faut prendre avec des pincettes et qui sont des outils plus idéologiques que pratiques.

En parallèle à l'augmentation du nombre de places de parc pour la période 1990-2004 au centre-ville, il y a eu une augmentation du nombre de places de parc pour les deux-roues, qui ont carrément doublé. En outre, des parkings publics souterrains ont été créés, dont Saint-Antoine, les Cygnes, les Arcades, auxquels il faut ajouter des parkings privés. Alors, de grâce, ne parlons pas de baisse du nombre de places de parc, car c'est un mensonge. Au contraire, Genève a le plus haut taux de places de parc disponibles par hectare en Suisse – ce sont là des chiffres de 1997.

Enfin, quand on connaît le coût de construction des parkings souterrains en ville de Genève, quand on connaît la mauvaise situation de la Fondation des parkings, qui est notamment chargée de construire les parkings pour habitants, quand on connaît la position du Conseil d'Etat, qui refuse de payer ces infrastructures, on sait déjà quel sera le destin de cette motion! Afin de lui éviter ce destin prévisible, les Verts n'entreront donc pas en matière et la refuseront.

M. Gérard Deshusses (S). Il est probable, Monsieur Reynaud, qu'en tant que président de ce Conseil j'aie tranché une fois en défaveur de l'Entente. Il m'est arrivé aussi de trancher en faveur de l'Entente contre les miens. C'est une question de bon sens, puisque l'art de trancher est un art très individuel, très personnel, c'est un luxe régalien. Madame la présidente, je vous souhaite d'avoir quelques fois l'occasion de trancher, vous verrez que c'est intéressant...

Cela dit, je trouve – vous transmettez à M. Reynaud, Madame la présidente – que, dans cette motion, le problème est mal posé, mais que la question est bonne. Aussi, je vais vous surprendre, Monsieur Reynaud, et vous montrer que le Parti socialiste est parfois capable de vous rejoindre, non pas parce qu'il est d'accord fondamentalement avec cette motion, mais parce que le problème est à retenir, quand bien même il faudrait l'articuler différemment. Nous allons donc accepter votre motion, Mesdames et Messieurs du groupe libéral, parce qu'elle va nous permettre d'étudier sérieusement un problème de fond, qui est celui de l'occupation du domaine public par des voitures d'habitants et autres usagers. Nous savons combien cette cohabitation entre le parc automobile et les habitants de la ville est compliquée, nous savons qu'elle va l'être de plus en plus.

En l'occurrence, cette motion va nous permettre de confirmer le bien-fondé de la réflexion que nous menons, au sein de l'Alternative, et des propositions que nous avons déjà faites. Nous arriverons peut-être à certaines solutions. En tous les cas, un point me réjouit personnellement à lire votre invite, c'est que vous faites une confiance extraordinaire à notre Conseil administratif. En effet, vous demandez quelles mesures il entend prendre afin de concrétiser l'option de base qu'il a lui-même présentée au sein du premier plan financier d'investissement, à propos d'un objet si compliqué qu'aucune ville en Europe ni dans le monde occidental n'a réussi à le résoudre!

J'ai lu dernièrement un article concernant la ville de Pékin, qui, il y a vingt ans, ne connaissait que les vélos et qui découvre aujourd'hui l'encombrement routier. Dans ce monde immense et tellement hétéroclite qu'est la Chine, on commence à découvrir les problèmes de circulation que nous tentons en vain de résoudre ici depuis si longtemps. La Chine va peut-être, comme dans d'autres domaines, nous apporter la réponse. Ce soir, je retiens qu'il y a un esprit constructif du côté de l'Entente pour qu'on aborde désormais le parking en ville de façon sereine et efficace. Nous allons donc voter cette motion.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je vais également faire plaisir à M. Reynaud! Force est de constater, une fois n'est pas coutume, que cette motion, qui demande d'étudier des mesures tendant à favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers, aborde un problème intéressant. Nous la soutiendrons donc sans aucune réserve.

Motion: élargir les heures d'ouverture des maisons de quartier

Mise aux voix, la motion est acceptée par 49 oui contre 8 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de concrétiser l'option de base qu'il a lui-même présentée au sein du premier plan financier d'investissement 2004-2015, tendant à favoriser le stationnement des habitants dans les quartiers.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de M^{me} Sandrine Salerno et M. Didier Bonny: «De l'opportunité d'élargir les heures d'ouverture des maisons de quartier» (M-535)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rôle central, pour les familles et les habitantes et habitants des quartiers, des structures d'animation socioculturelle dans la prise en charge des enfants et adolescents, le renforcement du tissu social, l'invitation à la rencontre, à l'échange et à la solidarité;
- l'augmentation des besoins de prise en charge, d'encadrement et d'animation à laquelle doivent faire face l'ensemble des structures sises en ville;
- l'intérêt pour les pouvoirs locaux de soutenir ces structures et de les aider à se développer;
- les efforts que la Ville de Genève développe déjà dans ce sens,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer une large discussion avec les comités et professionnels des espaces d'animation socioculturelle de la Ville de Genève, afin d'évaluer dans quelle mesure il serait possible d'étendre l'offre existante aujourd'hui, notamment en favorisant une ouverture durant les week-ends et les vacances scolaires.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5322.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Cette motion est une initiative conjointe de M. Bonny et de moi-même, à la suite d'une réflexion que nous avons entamée en participant à l'assemblée générale de la Maison de quartier des Asters. Nous avons effleuré le sujet tout à l'heure – c'est en tout cas ce qu'a fait le magistrat – lorsque nous avons traité la pétition P-140 concernant le déficit de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et la Maison de quartier de la Jonction. Notre idée, en proposant cette motion, était tout d'abord de reconnaître le travail effectué depuis une vingtaine d'années par les maisons de quartier, centres de loisirs et autres structures qui encadrent les adolescents dans notre canton. En Ville de Genève, pour ce qui nous intéresse ce soir, nous avons la chance d'avoir à ce jour 14 structures d'encadrement, dont les publics sont principalement les enfants et les adolescents, mais qui, pour certaines, offrent un accueil tous publics.

Avec M. Bonny, nous avons eu envie d'avoir à nouveau un débat politique. Beaucoup de choses sont en effet débattues au sein de la FASe, mais peu de discussions politiques ont eu lieu dans les commissions, je pense notamment à la commission sociale et de la jeunesse, sur les heures d'ouverture, sur les adaptations nécessaires de ces structures qui ont, pour certaines, une vingtaine d'années. Dans le texte que nous proposons, nous citons deux pistes de discussion que sont les ouvertures le week-end et durant les vacances scolaires. Les ouvertures durant le week-end sont tout à fait imaginables, puisque cela figure même dans les statuts de certaines maisons de quartier. En revanche, les ouvertures pendant les vacances scolaires peuvent parfois poser problème, en raison des camps aérés qui ont lieu.

En l'occurrence, il nous semblait intéressant de rediscuter, dans un cadre assez large, des maisons de quartier et des souhaits des différents partis représentés dans ce Conseil municipal quant au rôle que ces maisons pourraient avoir dans le tissu social et culturel des quartiers de la ville de Genève. Il va sans dire que cette discussion, que nous souhaitons politique dans un premier temps, devrait se faire avec les principaux intéressés, à savoir le personnel et les comités bénévoles. C'est une tentative modeste de lancer un débat qui nous semble important. Ces structures font un travail fondamental en matière de lien social dans les différents quartiers et nous pensons que certains aspects mériteraient d'être débattus politiquement. C'est pourquoi nous avons déposé cette motion.

M. Didier Bonny (DC). Je vais être extrêmement bref, puisque M^{me} Salerno a dit l'essentiel. A notre avis, les maisons de quartier sont indispensables au bon fonctionnement social de notre ville, et nous y tenons. Cela dit, nous pensons qu'elles peuvent évoluer, compte tenu du contexte qui évolue. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, qu'au printemps dernier la presse de boulevard a relayé

deux ou trois histoires impliquant des adolescents livrés à eux-mêmes, d'après ces journaux qui écrivaient que, si les maisons de quartier avaient été ouvertes à ce moment-là, ce ne serait peut-être pas arrivé... Je sais qu'avec des «si» on mettrait Paris en bouteille. Reste que nous devons nous poser la question de savoir si c'est possible – nous le croyons – et surtout comment c'est possible. D'ailleurs, tout à l'heure, M. Tornare – dans sa très «courte» intervention! – a dit qu'il était temps d'ouvrir les maisons de quartier le week-end: nous devançons ses vœux, puisque, dix minutes plus tard, nous en discutons déjà! Cette motion était à l'ordre du jour depuis sept mois, mais vous voyez comment, tout d'un coup, les choses s'emballent...

Enfin, nous nous réjouissons que cette motion soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse, pour que nous puissions faire une sorte d'état des lieux des maisons de quartier. Nous voulons entendre le magistrat sur ce sujet, qu'il nous fasse part de ses idées et que nous puissions en discuter avec les comités en place. Car il est absolument essentiel d'avoir leur avis. Sans eux, il est difficile de faire grand-chose; c'est pourquoi notre invite est purement incitative et ne donne aucun ordre. Il faut vraiment entamer une large concertation et se mettre d'accord, afin que ces maisons de quartier soient encore plus à l'écoute des besoins de la population qu'elles ne le sont actuellement.

Préconsultation

M. Patrice Reynaud (L). Une politesse, allais-je dire, en appelle une autre: c'est avec un immense plaisir que le groupe municipal libéral suivra cette motion, tant nous sommes conscients que les maisons de quartier répondent à un besoin essentiel des populations. Je le vis personnellement au moins une fois par semaine à la Maison de quartier des Eaux-Vives et je suis parfaitement convaincu de leur rôle crucial. On parlait tout à l'heure de liens sociaux: en la matière, ces maisons ont un rôle fondamental. Nous devons toutes et tous les encourager et, dans ce sens, envisager une amélioration des horaires d'ouverture est une excellente chose. C'est à l'évidence en renvoyant cet objet auprès de la commission sociale et de la jeunesse que d'autres idées surgiront pour l'amélioration de ces excellentes structures. Je me plais ici à féliciter les personnes remarquables et souvent bénévoles qui y travaillent, et je le dis haut et fort. Vous transmettez, Madame la présidente, tant à M^{me} Salerno qu'à M. Bonny, que je les remercie de l'excellence de leur motion.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je lis le premier considérant de la motion: «Considérant le rôle central, pour les familles et les habitantes et les habitants des quartiers, des structures d'animation socioculturelle dans la prise en charge des

Motion: élargir les heures d'ouverture des maisons de quartier

enfants et adolescents...» Mais est-ce vraiment un rôle central, est-il vraiment primordial pour les familles que leurs enfants soient pris en charge par des institutions publiques? Mesdames et Messieurs, je ne sais pas ce que sont vos familles, dans vos partis! Mais il me semble que nous n'avons vraiment pas la même vision de la famille. Lorsque je demande à M. Tornare de faire quelque chose pour les enfants qui sont dans la rue et qui n'ont pas de foyer, c'est une chose, mais de là à parler de rôle central pour les familles, non! En tant que parents, peut-on dire: «A moi le week-end, je sors avec ma copine, je vais au bistrot, je fais ce que je veux, et j'amène mes enfants chez M. Tornare?» (*Rires.*) Oui, car c'est lui qui est chargé des maisons de quartier!

Je suis désolé, mais nous n'avons pas du tout la même conception de la famille. Le rôle principal du papa et de la maman, c'est de s'occuper de leurs enfants. Quand on a des enfants, s'en occuper, c'est aller se promener, c'est faire des activités ensemble, ce n'est pas les laisser à la Ville. Nous, groupe de l'Union démocratique du centre, nous nous opposons à cette motion.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, vous savez à quel point, pour le Parti démocrate-chrétien, le rôle de la famille est primordial. Cependant, je ne suis pas sûr que M. Rudaz vive vraiment au XXI^e siècle... On peut regretter la famille d'antan, avec papa, maman, les enfants, la grand-mère, le grand-père – car, à une certaine époque, la famille comptait aussi les grands-parents – mais il faut admettre, Monsieur Rudaz, que les choses ont évolué. La société évolue et il faut évoluer avec elle. On peut refuser cette évolution, mais nous ne pensons pas que ce soit la solution. M. Rudaz ne connaît peut-être pas très bien les maisons de quartier, mais, comme il fait partie de la commission sociale et de la jeunesse, il va participer aux auditions et il va sûrement apprendre à les connaître. Ces maisons prennent les enfants en charge notamment après l'école, en leur proposant des activités, au moment où justement les parents sont, pour la plupart, au travail. Il n'est pas question, pour nous, que la maison de quartier serve de baby-sitter entre 20 h et 22 h, quand Monsieur sort avec sa copine, ou Madame avec son copain! Soyons un peu sérieux, s'il vous plaît!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne connais pas beaucoup de maisons de quartier, mais je connais celle de mon quartier. J'ai eu l'occasion d'y fêter l'anniversaire de l'une ou l'autre de mes filles et j'y ai invité toute ma famille. Mais cela, ce n'est pas confier les enfants aux structures d'animation socioculturelle, prévoir des horaires élargis... Je suis peut-être d'une famille dépassée, comme 40 ou 50% de la population, mais là vous êtes en train de nous amener trop loin. Vous allez aboutir à ce que des parents se déchargent carrément de leurs enfants. Dans ce sens-là, oui, vous serez responsables.

M. Manuel Tornare, maire. J'interviendrai brièvement, puisque, comme l'a relevé M. Didier Bonny, j'ai déjà répondu en partie dans une intervention antérieure...

Monsieur Rudaz, nous ne vous convainçons pas ce soir, mais nous mènerons la discussion au sein de la commission sociale et de la jeunesse, pour apporter des arguments et essayer de vous faire changer d'avis. Ce que je peux dire, c'est que la Délégation à la jeunesse et mon département essaient de signer des conventions avec certaines maisons de quartier et centres de loisirs, pour aller dans le sens de ce que vous souhaitez, à savoir des horaires différents. En effet, Monsieur Rudaz, il convient sans doute de faire une analyse très fine des horaires d'ouverture durant les jours de semaine. Je pense, par exemple, qu'il n'est pas forcément nécessaire que certaines maisons de quartier soient ouvertes le lundi matin, car il n'y a pour ainsi dire pas de jeunes qui les fréquentent. On pourrait envisager que certaines maisons ouvrent le samedi après-midi ou le dimanche, plutôt que le lundi. Ainsi, on respecterait, au niveau syndical, un certain nombre de jours de congé dans la semaine. Des conventions ont déjà été signées dans ce sens. Par exemple, l'Association Grottes-Crochettes-Montbrillant a ouvert, avec «Pré en Bulle», un café internet en face du cycle de Montbrillant. Ce café est ouvert à midi ainsi que le samedi après-midi, et il a beaucoup de succès. C'est donc dans ce sens-là qu'il faudrait aller, Monsieur Rudaz, car je pense que de temps en temps vos filles aimeraient aussi faire de l'internet sans vous... (*Rires.*)

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 49 oui contre 4 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (53 oui).

10. Motion de MM. Pierre Losio, Bruno Martinelli, M^{mes} Hélène Ecuyer et Sandrine Salerno: «Relations Ville-Etat: le Conseil municipal doit être informé des intentions du Conseil administratif» (M-536)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le problème de la répartition des charges et des compétences entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève et les communes genevoises est à nouveau sous les feux de l'actualité à la suite de la décision du Grand Conseil du 18 décembre 2004;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 5322.

- que ce problème est néanmoins récurrent;
- qu'il doit être abordé de manière globale et non pas sectorielle;
- qu'il est illusoire de vouloir s'y soustraire;
- le respect auquel a droit notre collectivité Ville de Genève;
- les principes de subsidiarité et d'autonomie auxquels nous sommes attachés;
- la volonté exprimée à l'article 3 de la proposition de résolution PR-395 du Conseil administratif;
- enfin, que sur ce sujet le Conseil municipal est insuffisamment informé des intentions et de la stratégie du Conseil administratif,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais un rapport expliquant et précisant:

- ce qu'il en est actuellement des relations entre la Ville et l'Etat;
- l'agenda de travail, s'il en existe un;
- les conditions dans lesquelles il entend aborder la négociation de la répartition des charges et des compétences des collectivités publiques genevoises dans les domaines suivants: péréquation financière intercommunale, social, sécurité, culture, sports, aménagement et mobilité;
- ce qu'il est prêt à proposer sans que l'identité de la Ville de Genève soit aliénée.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité (51 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais un rapport expliquant et précisant:

- ce qu'il en est actuellement des relations entre la Ville et l'Etat;
- l'agenda de travail, s'il en existe un;
- les conditions dans lesquelles il entend aborder la négociation de la répartition des charges et des compétences des collectivités publiques genevoises dans les domaines suivants: péréquation financière intercommunale, social, sécurité, culture, sports, aménagement et mobilité;
- ce qu'il est prêt à proposer sans que l'identité de la Ville de Genève soit aliénée.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s!» (M-537)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le Conseil municipal a accepté, le 3 décembre 2003, la motion M-409 recommandant l'achat des immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24 par la Ville de Genève;
- à la suite de cette motion, le Conseil administratif a entrepris des démarches qui n'ont, à ce jour, pas abouti (réponse du Conseil administratif du 11 février 2004);
- les personnes habitant ces immeubles (58 adultes et 10 enfants) risquent de se retrouver brutalement à la rue d'ici peu de temps;
- l'association des habitant-e-s de ces immeubles a démontré son engagement au long des seize années d'occupation et son souci de préserver du logement social au centre-ville;
- les autorités politiques doivent se préoccuper de toute urgence de cette situation très grave,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de reprendre de toute urgence les démarches visant à acheter, en collaboration avec l'association des habitant-e-s, les parcelles 727, 741 et 742 (Registre foncier section Plainpalais), soit les immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24;
- d'entreprendre, en collaboration avec l'Etat et les propriétaires, toutes les démarches nécessaires pour éviter que les 70 personnes habitant ces immeubles ne se retrouvent à la rue.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous l'avons toujours dit: les habitants et les habitantes de Rhino ont gagné, en développant depuis des années un projet d'habitat collectif, le droit de vivre dans les immeubles du boulevard de la Tour et il n'est pas question pour nous d'imaginer que cette remarquable expérience sociale et culturelle connaisse bientôt son terme sous les coups de boutoir de la spéculation immobilière.

Le comble du cynisme a d'ailleurs été atteint récemment, puisque la société Vergell Casa SA, sous la plume de M^e Bénédicte Fontanet, a déposé une demande

¹ «Mémorial 162^e année»: Urgence refusée, 5530.

en dissolution d'association avec requête de mesures provisionnelles... On veut dénier à Rhino le droit d'exister en tant qu'association, c'est un comble!

Je pense personnellement que ce type d'excès montre à l'envi que la société Vergell Casa SA se laisse emporter et que l'argent est un bon serviteur mais un mauvais maître.

Vous savez d'autre part comme moi qu'une initiative forte de 11 807 signatures, proposant l'octroi par la Ville de Genève d'un droit de superficie en faveur des coopératives Rhino et Ciguë, a été déposée à la Chancellerie et que le recours déposé par l'Asloca, portant sur les transformations effectuées dans le projet, a été débouté par le Tribunal administratif.

C'est la raison pour laquelle nous demandons formellement au Conseil administratif de reprendre son bâton de pèlerin et de négocier encore une fois l'achat de ces immeubles avec M. Schröder. Nous lui demandons de le faire et de revenir devant nous avec une proposition d'achat, car nous sommes sûrs que tout, hélas, est question d'argent et nous voulons connaître le prix de ces immeubles, afin de décider ensemble de l'avenir de Rhino.

Nous souhaitons également, au cas où le propriétaire ne reviendrait pas sur sa décision, que toutes les dispositions soient prises, de concert entre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, la Ville de Genève et ledit propriétaire, pour que les habitants et les habitantes des immeubles sis au boulevard de la Tour soient, en leur proposant une formule de bail associatif, relogés ensemble dans un lieu équivalent.

Il en va de l'avenir de plusieurs familles et de leurs enfants.

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil administratif d'entreprendre ces démarches, afin que l'état de fait prime sur l'état de droit et que le projet soutenu par l'association Rhino puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles.

Je suis, dans cet esprit, chargé par l'Alternative de déposer un amendement qui nous a permis de nous mettre tous d'accord et qui porte sur la deuxième invite, qu'il modifie plus sur la forme que sur le fond. Je vous le lis:

Projet d'amendement

«– *plus généralement* d'entreprendre, en collaboration avec l'Etat et les propriétaires, toutes les démarches nécessaires pour *faire en sorte qu'aucun(e) habitant(e) ne se retrouve à la rue.*»

Contentement passe richesse, dit le proverbe. Nous souhaitons avoir été écoutés... entendus..., et que vive Rhino!

La présidente. Je prierai la personne présente à la tribune du public de s'abstenir de toute réflexion, suivant en cela le règlement du Conseil municipal.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). J'avoue que je crois rêver, en entendant M. Zaugg dire qu'il faut que «l'état de fait prime sur l'état de droit»! Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, mais je suis certain de bien comprendre les implications de ce que M. Zaugg voulait dire. Je peux lui assurer que, si c'était le cas, ce serait la chienlit, et ce ne serait certainement pas lui qui cautionnerait une telle situation!

Mesdames et Messieurs, Rhino est mort et je ne vais pas pleurer sur sa tombe. Les occupants illégaux de ce bâtiment ont profité pendant quinze ans des largesses de l'administration, qui a refusé d'expulser des gens qui ne payaient pas de loyer, qui occupaient illégalement l'immeuble et qui en profitaient, en outre, pour exploiter qu'un débit de boissons, qu'un endroit de rencontre pour les soirées, faisant concurrence aux commerçants légaux du quartier. C'était totalement inacceptable au regard du droit!

En l'occurrence, le propriétaire a choisi d'utiliser les moyens légaux et il a dû attendre quinze ans pour arriver à faire respecter son bon droit et pour pouvoir entreprendre les transformations de fond qu'il entend faire dans l'immeuble. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, le droit est enfin respecté, l'exécution des lois et des règlements est en force; il a fallu être très patient, mais ceux qui croient en l'Etat et dans le droit ont finalement eu gain de cause. Il leur a fallu énormément de patience et il leur faudra consentir énormément de dépenses pour rentrer dans leurs fonds, car pendant quinze ans ils n'ont pas eu la juste rétribution de leur bien. S'ils devaient attaquer les occupants de Rhino pour obtenir la juste rémunération des immobilisations correspondantes, je pense qu'il leur faudrait encore plus de quinze ans pour aboutir!

Enfin, je trouve proprement inconcevable qu'on puisse prétendre que l'Etat doit intervenir pour protéger, de manière complètement disproportionnée, des gens qui ont bafoué le droit, qui ont bafoué l'Etat! Mesdames et Messieurs, c'est avec le plus grand calme, dans la plus grande sérénité que je vais assister à la mort de Rhino, dont je me félicite!

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'aimerais rappeler ce soir deux éléments. Le Parti démocrate-chrétien s'est toujours déclaré en faveur des logements associatifs et nous avons, dans d'autres occasions, soutenu des projets qui ont pu nous être proposés. Mais, ici, c'est d'une occupation illégale qu'il est question. L'une

des motionnaires a été citée dans la presse il n'y a pas si longtemps, disant que l'occupation était certes illégale, mais qu'elle était légitime. C'est une déclaration qui est extrêmement grave, car c'est sur ce genre d'idéologie qu'ont été fondées les dictatures que l'humanité a pu connaître, qu'elles soient de droite ou de gauche. Il n'est pas admissible de légitimer l'illégalité, ce n'est pas dans ce contexte que nous vivons.

Ensuite, Madame la présidente, concernant la deuxième invite de la motion – avec ou sans amendement – je dirai qu'elle est tout simplement une insulte envers tous ceux qui se donnent la peine de payer un loyer, de chercher un appartement à leur mesure et à leurs moyens. Je pense notamment aux familles monoparentales, qui sont dans des situations très difficiles en matière de logement.

Je m'arrêterai là, Madame la présidente, car, comme le disait M. Barbey, il ne sert à rien de s'énerver ce soir, puisque le sort de Rhino, grâce au ciel, est enfin scellé. Mais je ne saurais trop insister sur le premier élément que j'ai évoqué: je crois qu'il y a trop de conseillers municipaux et d'autres, dans cette République, qui se sont engagés sur la pente très glissante de l'amalgame entre légalité et légitimité. A ce genre d'amalgame, on ne portera jamais trop d'attention!

M. Alain Dupraz (T). Mesdames et Messieurs, j'aimerais quand même poser quelques questions ce soir. Qu'est-ce que le squat Rhino? D'où est issu ce mouvement des squats? Tout simplement de la pénurie de logements bon marché, de logements permettant d'autres expériences de vie. Car, au lieu du petit appartement à soi, avec son conjoint, ses gosses, il y a des gens qui veulent vivre autre chose et cela me semble légitime. Personnellement, je justifie le squat face à la spéculation effrénée de vos milieux, Mesdames et Messieurs sur les bancs d'en face, une spéculation qui se fait sur le dos des locataires, des jeunes, des plus faibles dans notre société. Voilà d'où viennent les squats, voilà pourquoi existe Rhino! Les squats n'existeraient pas, s'il y avait une vraie justice sociale dans notre société. C'est la raison pour laquelle je justifie ces actions, et c'est mon droit de le dire!

Cela suffit, arrêtez de demander le respect de lois dictées par les possédants au détriment des plus faibles! J'en ai marre d'entendre ce refrain – qu'on entendra malheureusement encore, avec le nouveau Grand Conseil qui vient d'être élu... Face à ces lois soi-disant légitimes, je ne vois qu'une réponse: la révolte, et j'en serai, je serai dans la rue! Face au spectre des sanctions d'une justice de classe, organisons la résistance populaire! Je préciserai enfin que la nouvelle deuxième invite présentée par l'Alternative vise à limiter les dégâts d'une possible expulsion des habitants de Rhino. Voilà ce que j'avais à dire, et cela venait du fond du cœur!

M. Pierre Maudet (R). C'est un débat récurrent dans cette enceinte que celui de Rhino, zone de non-droit qui existe depuis maintenant de nombreuses années dans notre centre-ville, en violation manifeste du droit fondamental qu'est le droit de propriété. Si on peut admettre certains arguments évoqués par les préopinants de gauche par rapport à une situation bien précise à l'époque – qui a évolué depuis – aujourd'hui, au plan juridique, l'Etat de droit doit faire valoir ses droits. L'ensemble des voies juridiques a été épuisé et les squatters de Rhino doivent se rendre à l'évidence et admettre qu'au plan juridique ils ont épuisé tous les recours. Or, ce soir, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative, vous essayez par le biais de cette motion – comme vous l'essayez par le biais d'une initiative populaire – de déplacer sur le terrain politique ce que vous n'avez pas réussi à obtenir sur le terrain juridique.

Pour notre part, nous ne pouvons pas admettre que le hold-up juridique que vous avez essayé de faire pendant des années, vous le transformiez aujourd'hui en hold-up politique! Nous n'allons pas nous étendre longtemps sur cette question, car il y a d'autres points plus essentiels à traiter. Mais nous tenons à vous dire que, si l'on peut admettre que certains squats ont fait avancer le débat sur le logement et que les contrats de confiance, initiés par des magistrats municipaux il y a quelques années, sont une bonne chose, en revanche ce que vous défendez ce soir décrédibilise complètement ces actions. Vous défendez l'idée que tout projet de squat est un bon projet par essence et nous ne pouvons pas l'admettre. Nous ne pouvons pas vous suivre, parce que vous défendez ainsi une vision parfaitement égoïste, des intérêts particuliers contre l'intérêt général. Vous défendez des gens qui perpétuent une occupation de manière abusive, au détriment des locataires qui paient leur loyer, au détriment des familles qui attendent les 19 logements sociaux qui pourraient être aménagés dans cet immeuble. Par votre action politiquement orientée – qui relève du hold-up, je le répète – vous privilégiez les égoïsmes de quelques-uns au détriment de l'intérêt général, de l'intérêt de tous les Genevois. Raison pour laquelle nous renverrons cette motion d'où elle vient; nous ne la voterons évidemment pas et nous espérons bientôt voir le sujet Rhino clos, aussi bien au plan juridique qu'au plan politique.

M. Alexis Barbey (L). Je ne peux pas rester sans réagir aux propos de M. Dupraz. Je comprends bien qu'il ait la nostalgie de l'époque où la loi se faisait dans la rue, où les problèmes de l'Etat étaient tels que tout un chacun empoignait sa bannière et manifestait pour faire valoir son bon droit. Mais le fait est qu'à l'heure actuelle les problèmes se règlent différemment; l'Etat de droit a une légitimité et une organisation qui lui permettent de se faire respecter sans défilés ni chants révolutionnaires, ce qui est sans doute moins coloré mais autrement plus productif pour la majorité de la population.

M. Dupraz dit qu'il défend les opprimés contre la justice des riches, contre cette justice de classe qu'il stigmatise comme si nous étions encore dans les années 1930. Mais je voudrais lui rappeler que la grande majorité des propriétaires d'immeubles ne sont pas des spéculateurs fonciers, mais des caisses de pensions, et que les loyers que paient les locataires servent à provisionner l'AVS et le deuxième pilier de ceux qui travaillent et cotisent! Alors, je sais que, par rapport à la lutte finale, le fait de payer son loyer, d'essayer modestement de se construire un avenir à sa mesure peut paraître anodin et manquer de saveur. Néanmoins, c'est grâce à ces principes-là que la Suisse est devenue ce qu'elle est actuellement, que le travail est récompensé à son juste prix et que les gens peuvent se faire une place au soleil à la mesure de leurs ambitions et de leurs moyens!

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je voudrais répondre à certains propos qui ont été tenus. D'abord, en ce qui concerne l'illégalité, je dirai que, Dieu merci, il y a eu dans notre République et ailleurs un certain nombre de citoyens et de citoyennes qui ont parfois osé braver la légalité. Nous avons honoré, il n'y a pas très longtemps, Aimée Stitelmann, et je pourrais citer d'autres personnages illustres de l'Histoire qui, heureusement, se sont élevés contre l'ordre qui prévalait en leur temps.

A M. Barbey, vous transmettez, Madame la présidente, que ces immeubles n'ont pas connu qu'un propriétaire. Ces bâtiments ont été complètement abandonnés pendant des années, à des fins spéculatives, et les propriétaires se sont succédé les uns aux autres. Je relève également que M. Schröder via la société Vergell Casa SA ne les a acquis que récemment au terme d'un processus spéculatif absolument invraisemblable. Dans ce contexte, il est bien évident que ces immeubles ne pouvaient rester inoccupés et vous le savez très bien!

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste votera la motion amendée. Notre collègue Virginie Keller Lopez, motionnaire, n'est plus là ce soir pour la défendre. Nous nous souvenons du très long débat que notre Conseil a eu il y a plus d'une année sur le même sujet. Ce soir, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de reprendre le plaidoyer que nous avons fait pour défendre l'expérience des squats à Genève, pour montrer comment les luttes en matière de logement – y compris quand elles prenaient la forme d'occupations illégales – avaient contribué à améliorer le sort de tous les locataires dans notre ville. Ce débat, lors duquel nous nous étions tous affrontés assez fortement, a déjà eu lieu et nous ne le referons pas ce soir.

Puisque nous avons la parole, nous souhaitons en revanche souligner un élément qui nous a paru particulièrement marquant dans les déclarations qu'ont

faites les représentants des partis de droite, MM. Barbey, Maudet et M^{me} Rys. Ils ont parlé de l'illégalité de Rhino, du fait que, dans un Etat de droit, il fallait soutenir le droit, disant qu'ils étaient, pour leur part, fort aise de voir que le droit allait désormais s'appliquer. Au sein du groupe socialiste, nous avons trouvé très moralisateur le ton utilisé, les intervenants montant en épingle le cas de Rhino pour expliquer que c'était un objet sur lequel le droit ne s'était jamais appliqué.

Pour notre part, dans cet esprit consensuel que nous voyons se développer avec plaisir depuis le début de la séance, nous souhaiterions organiser une conférence de presse, avec M. Alexis Barbey, M. Pierre Maudet et M^{me} Alexandra Rys, non pas sur Rhino, mais plutôt sur l'affaire de la BCGe... C'est là aussi une affaire pendante devant les tribunaux – M. Maudet ne me contredira pas – une affaire où le droit n'a jamais été appliqué et où il y a fort à parier qu'il ne sera jamais appliqué. Car, voyez-vous, dans notre République il n'y a pas que Rhino qui ait occupé les tribunaux, il y a beaucoup d'autres affaires! Nous aussi, au Parti socialiste, nous défendons l'Etat de droit et le droit. Alors, Messieurs Barbey et Maudet et Madame Rys, donnons tous les quatre une conférence de presse sur la BCGe, pour dire que, dans cette affaire pendante devant les tribunaux, le Conseil municipal – qui a dû, à l'époque, recapitaliser la BCGe pour 70 millions – aimerait voir le droit s'appliquer dans les plus brefs délais! (*Applaudissements.*)

M. Eric Rossiaud (Ve). La majorité élue en Ville de Genève a déjà voté le principe de l'achat de l'immeuble et de la sauvegarde, par là même, de Rhino, du projet culturel qui a animé notre ville pendant des années et qui a permis à toute une partie de la population de fréquenter des lieux accessibles à son portemonnaie et développant des scènes alternatives. Nous avons donc déjà voté la perpétuation de ce projet, dans la mesure du possible, si le propriétaire actuel était vendeur. En l'occurrence, comme l'a dit M. Zaugg, il n'y a pas eu qu'un propriétaire, contrairement à ce qu'a laissé entendre M. Barbey, mais bien une série de propriétaires. Je suis étonné qu'on puisse récrire l'histoire à ce point-là...

Le droit au logement a été débattu dans la rue pendant les années 1980 et 1990, face à des gens dont la préoccupation était de faire de l'argent avec l'immobilier et non de louer des appartements. Mesdames et Messieurs, nous sommes encore en train de payer le trou de la Banque cantonale, alors, s'il vous plaît, n'opposez pas les locataires aux squatters! Il s'agit ici clairement d'un débat concernant les revendications portées par une partie de la population contre une autre – revendications légales ou légitimes, je ne sais pas, mais en tout cas personne n'a été condamné! Nous, les Verts, voterons la motion amendée, car nous savons que des évacuations ont lieu, que des gens se retrouvent à la rue, démunis, pour que les propriétaires puissent valoriser le capital investi. Nous trouvons inadmissible

qu'en 2005 des gens se retrouvent à la rue. A Rhino, si la décision de justice devait être appliquée – et même si les droits populaires vont bientôt être exercés sur l'initiative que Rhino a déposée – nous demandons que des mesures soient prises et que des solutions soient trouvées pour les occupants de Rhino, qui vont se retrouver dans une situation difficile, comme pour les personnes déboutées par le Tribunal des baux et loyers qui doivent évacuer leur logement. Nous, les Verts, soutenons cette motion, parce que nous trouvons inadmissible qu'à Genève des gens se retrouvent à la rue!

M. Eric Ischi (UDC). Mesdames et Messieurs, vous me permettez une réflexion personnelle: les élus qui siègent dans cette enceinte, lorsqu'ils sont assermentés, promettent ou jurent de respecter la Constitution et les lois. Or force est de constater que, dans l'affaire du squat Rhino, on est dans l'illégalité et que vous ne respectez donc pas l'Etat de droit dans lequel nous vivons. C'est la raison pour laquelle notre groupe refusera d'entrer en matière sur cette motion. En ce qui nous concerne, nous demanderons l'appel nominal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui appuient la demande d'appel nominal sont priés de lever la main... (*L'assemblée appuie la demande d'appel nominal à l'unanimité.*)

Nous voterons d'abord la prise en considération de la motion, puis l'amendement présenté par M. Zaugg, et enfin l'adoption du texte à l'appel nominal.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 33 oui contre 31 non.

Mis aux voix, l'amendement de M. Zaugg est accepté par 34 oui contre 21 non (9 abstentions).

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée est acceptée par 33 oui contre 30 non.

Ont voté oui (33):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M. René Grand (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. Pierre Losio (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer

(Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (30):

M. Guillaume Barazzone (DC), M. Alexis Barbey (L), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Claudine Gachet (R), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. René Winet (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Didier Bonny (DC), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Eric Fourcade (HP), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. Roman Juon (S), M. Guy Jousson (T), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de reprendre de toute urgence les démarches visant à acheter, en collaboration avec l'association des habitant-e-s, les parcelles 727, 741 et 742 (Registre

foncier section Plainpalais), soit les immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24;

- plus généralement, d'entreprendre, en collaboration avec l'Etat et les propriétaires, toutes les démarches nécessaires pour faire en sorte qu'aucun(e) habitant(e) ne se retrouve à la rue;

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Motion de MM. Lionel Ricou, Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et M^{me} Alexandra Rys: «Absentéisme dans la fonction publique: pour un point de situation» (M-538)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les propos tenus par l'un des membres du Conseil administratif, lors d'une séance de la commission des finances à l'occasion de l'étude du budget 2005, sur le fort taux d'absentéisme des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique municipale évalué, pour 2003, à 10%;
- les dires du magistrat susmentionné, rapportés dans un bihebdomadaire romand, selon lesquels ce taux d'absentéisme serait en progression pour 2004;
- l'annonce dans ce même journal d'une étude en cours de ce phénomène dans l'administration municipale;
- le taux d'absentéisme de 7,6% pour 2003 à l'Etat de Genève;
- les répercussions de ces absences sur la marche de l'administration;
- l'urgence de connaître les causes et conséquences de ces absences ainsi que de développer des mesures pour endiguer ce phénomène,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui fournir une étude sur l'absentéisme des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève en précisant le taux d'absentéisme par service ainsi que par fonction et par métier, la

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

nature de ces absences (maladie, accidents professionnels et non professionnels, service militaire, congé maternité, maladie d'un proche, congés, formation, etc.) ainsi que les mesures prévues pour lutter contre ce phénomène.

M. Lionel Ricou (DC). Lors de l'audition d'un magistrat en commission des finances, nous avons été extrêmement surpris par un chiffre qu'il a donné concernant le taux d'absentéisme au sein de la fonction publique. Il a articulé le chiffre de 10%, ce qui correspond à environ 290 postes. Nous avons été d'autant plus surpris qu'aucune étude ne semblait avoir été mise en route, qu'aucune mesure ne semblait avoir été prise par le Conseil administratif pour résorber le phénomène. Puis, à notre grand bonheur, nous avons réalisé que le Conseil administratif se souciait également du problème de l'absentéisme au sein de la fonction publique, puisqu'il a distribué à la commission des finances, pas plus tard que mercredi passé, un rapport intitulé «Projet de gestion des absences non planifiées». Ce rapport est extrêmement intéressant et nous remercions le Conseil administratif ainsi que M. Veyrat et ses collaborateurs des ressources humaines pour le travail effectué. En l'occurrence, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette motion à la commission des finances pour que nous puissions y étudier ce rapport, auditionner le magistrat en charge de la gestion du personnel et poser un certain nombre de questions.

Je ferai ici quelques remarques à propos de ce rapport. Tout d'abord, j'ai pu constater que le chiffre de 10% était surévalué. En réalité, le taux d'absentéisme s'élèverait à 6,5% environ, soit le même taux qu'à l'Etat de Genève. Ensuite, dans notre motion, nous demandons que figure le détail du taux d'absentéisme par fonction et par métier au sein de l'administration. Il nous semble en effet important de savoir si certaines professions sont davantage sujettes à l'absentéisme. Or ce type d'information ne figure pas dans le rapport. En revanche, d'autres chiffres nous ont intéressés. J'ai parlé à l'instant du taux d'absentéisme de 6,5%, mais le détail service par service – qui est d'ailleurs très bien fait – montre qu'un service de la Division art et culture connaît un taux d'absentéisme de plus de 20%! C'est là une donnée que nous souhaiterions élucider. D'autres services ont des taux de 10% ou 12%, soit largement au-dessus de la moyenne de l'administration. Un autre chiffre qui nous a interpellés est le coût de ces absences pour l'administration, qui s'élève à 39 millions de francs, selon le rapport. Ce coût est principalement dû au fait qu'il faut mandater des sociétés extérieures ou engager du personnel temporaire pour accomplir les missions des collaborateurs absents.

Enfin, un élément important qui ne figure pas dans ce rapport est le taux d'absentéisme dans le secteur subventionné, en particulier dans le secteur de la petite enfance, dont les collaborateurs seront intégrés à la fonction publique. La petite enfance représente environ 600 postes de travail et 900 collaborateurs et nous regrettons que les données les concernant ne figurent pas dans le rapport.

Si nous nous sommes particulièrement préoccupés de l'absentéisme et de la question des postes vacants – que nous avons eu l'occasion d'évoquer en commission des finances – c'est parce que nous estimons qu'avant de proposer des créations de postes il faut d'abord travailler sur ces deux éléments. Il convient de favoriser les transferts de postes au sein de l'administration et d'adopter un système de management des ressources humaines qui réduise le taux d'absentéisme. Dans le rapport, des solutions sont proposées, issues d'expériences d'entreprises, d'administrations, et cela nous semble être une piste intéressante à creuser.

Comme je l'ai dit en introduction, nous souhaitons que cette motion soit renvoyée en commission des finances, afin que nous puissions étudier plus en détail le rapport qui a été rédigé par les services de M. Veyrat.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). En général, quand on rédige une motion, c'est pour demander au Conseil administratif de faire quelque chose qu'il n'a pas fait, quelque chose qui fait défaut, des informations qu'on n'a pas... Pour notre part, nous sommes toujours prêts à demander des informations, mais cette motion demande au Conseil administratif de faire ce qu'il a déjà fait à moitié, puisqu'il nous a distribué un premier rapport et qu'il nous en a annoncé un deuxième pour le mois de janvier 2006. Nous ne voyons pas la nécessité de redemander au Conseil administratif, premièrement, ce qu'il nous a déjà donné et, deuxièmement, ce qu'il va nous donner prochainement. C'est pourquoi le groupe des Verts n'entrera pas en matière sur cette motion. En revanche, nos commissaires aux finances s'engagent, quand le rapport sortira au mois de janvier, à demander au Conseil administratif de venir expliquer et détailler son contenu.

M. Gérard Deshusses (S). A propos de cette motion, on peut dire positivement: le Parti démocrate-chrétien et le Conseil administratif sont en phase; avant même que le Parti démocrate-chrétien demande quelque chose, le Conseil administratif lui répond! Et on peut dire négativement: Mesdames et Messieurs, vous arrivez comme la grêle après la vendange! Quant à nous, groupe socialiste, nous sommes très contents: non seulement nous avons vu le rapport cité, mais nous avons même eu l'occasion d'entendre les services de M. Tornare, qui ont répondu aux questions que nous avons posées sur ledit rapport. Par conséquent, nous pourrions conclure, comme le groupe des Verts, que ce n'est pas la peine d'entrer en matière. Mais, en fait, nous sommes si heureux de voir qu'un groupe de l'Entente est en phase avec le Conseil administratif à majorité de gauche que nous allons renvoyer cette motion audit Conseil, qui pourra vous redonner les informations que vous attendez.

M. Lionel Ricou (DC). Sans prolonger ce débat, je voudrais simplement signaler que nous avons déposé cette motion au mois d'avril. En raison d'un ordre du jour surchargé, nous avons reçu entre-temps le rapport du Conseil administratif. Pour notre part, nous avons plutôt tendance à penser que, suite au dépôt de notre motion, le Conseil administratif s'est senti appuyé dans sa démarche et a donc accéléré le mouvement, ce que nous saluons. Deuxièmement, à propos du renvoi de la motion à la commission des finances, je préciserai que les commissaires ont reçu le rapport mercredi passé, qu'ils ont pu poser quelques questions, mais sans avoir pu, évidemment, étudier au préalable ce rapport, puisqu'ils l'avaient reçu le jour même. Il y a quand même certaines réponses que nous souhaiterions avoir. C'est la raison pour laquelle nous maintenons notre demande de renvoi à la commission des finances.

M. Manuel Tornare, maire. J'interviendrai brièvement, puisque certains ont déjà remercié le Conseil administratif d'avoir fait le travail. Monsieur Ricou, même si vous êtes souvent absent en commission des finances – ce n'est pas un reproche – vous savez certainement que nous travaillons depuis plus d'une année sur ce dossier, avec la commission santé et sécurité, dans laquelle siègent des représentants du personnel. Vous êtes au courant, puisque je l'ai annoncé en commission des finances et dans d'autres commissions. Il est vrai que nous avons mis le turbo, grâce peut-être à la motion du groupe démocrate-chrétien – je veux bien le reconnaître – qui nous a incités à définir des délais plus impératifs. Vous avez donc reçu un premier rapport, dans lequel nous avons fait une analyse fine de l'absentéisme. Nous avons également essayé de définir des pistes pour faire diminuer le taux, pistes dont nous parlerons devant les commissions. Je donnerai ici juste un exemple, Monsieur Ricou: depuis que le Service des espaces verts et de l'environnement a été réorganisé, depuis qu'il y a une meilleure motivation et qu'on a pu mettre fin à certaines disputes internes, le taux d'absentéisme a baissé de 25%! Vous voyez que, s'il n'y a pas de solution miracle, il y a quand même des solutions. Je ne sais pas qui vous a donné ce chiffre de 10% concernant le taux d'absentéisme...

M. Lionel Ricou (DC). C'est M. Patrice Mugny!

M. Manuel Tornare, maire. Alors, il faudra que j'en parle avec lui! Mais je voudrais préciser qu'à l'époque, avant ce rapport, on additionnait en quelque sorte des poires et des fraises. En effet, on ne peut pas prendre en compte, dans le taux d'absentéisme, les absences pour maternité, par exemple. La maternité n'est pas une maladie, et ce n'est pas le Parti démocrate-chrétien qui me contredira, lui qui défend la famille!

M. Didier Bonny (DC). Je pensais que M. Tornare était au-dessus des remarques mesquines, mais, apparemment, il lui arrive parfois d'en faire... Monsieur Tornare, je regrette la remarque que vous avez faite à mon collègue Ricou, selon laquelle il serait souvent absent en commission des finances. D'abord, pour juger, il faudrait que vous assistiez à toutes les séances de la commission, ce qui n'est pas le cas, même si vous y avez souvent été invité ces derniers temps. Ensuite, sachez qu'au sein du Parti démocrate-chrétien nous pratiquons le partage du temps de travail, notion qui devrait être chère aux socialistes... Les uns ou les autres, nous connaissons parfois des périodes très chargées. D'aucuns, dans votre parti, aimeraient modifier les horaires des séances et tout chambouler. Nous, nous essayons de trouver une solution entre nous. En l'occurrence, nous nous partageons les séances de la commission des finances pendant quelques semaines. Or, comme vous êtes venu en commission le mercredi, vous m'avez vu moi, et non pas mon collègue Lionel Ricou. Voilà, il fallait remettre l'église au milieu du village, ce qui ne vous surprendra pas venant d'un démocrate-chrétien, Monsieur Tornare!

M. Vincent Schaller (L). J'ai cru comprendre que ce rapport sur l'absentéisme avait été distribué à la commission des finances. L'absentéisme au sein du personnel de la Ville concerne tous les conseillers municipaux et, ne serait-ce que pour cette raison, je crois qu'il faut renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Didier Bonny (DC). Je suis désolé d'intervenir à nouveau, mais il faut que les choses soient claires. Je siégeais à la commission des finances la semaine dernière. Nous devons examiner le bilan social et, pendant la séance, je me suis plongé rapidement dans le rapport sur l'absentéisme. Il est vrai que ce document soulève des questions. Le fait de renvoyer cette motion à la commission des finances permettra au président Pierre Maudet de la mettre à l'ordre du jour et les commissaires pourront poser des questions sur ce rapport, par ailleurs remarquable. Ce serait un peu dommage que tout le travail fait par l'administration passe un peu en catimini. La commission des finances demandera que le rapport soit transmis à toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux. C'est pourquoi il faut lui renvoyer cette motion.

M. Patrice Reynaud (L). Je ne veux pas corriger mon collègue Vincent Schaller, mais rectifier une simple erreur de langage. Il a parlé d'un renvoi au Conseil administratif, mais il entendait bien le renvoi à la commission des finances!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 41 oui contre 8 non (3 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des finances est refusé par 29 non contre 22 oui.

La présidente. Cette motion sera donc transmise au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui fournir une étude sur l'absentéisme des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève en précisant le taux d'absentéisme par service ainsi que par fonction et par métier, la nature de ces absences (maladie, accidents professionnels et non professionnels, service militaire, congé maternité, maladie d'un proche, congés, formation, etc.) ainsi que les mesures prévues pour lutter contre ce phénomène.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

13. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Ont été déposés le projet d'arrêté et les motions suivantes:

- PA-58, de MM. Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Naturalisations»;
- M-554, de MM. Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Pour une commission des naturalisations qui puisse juger de son utilité»;
- M-555, de M. Eric Fourcade: «Accroître les missions d'ordre public des ASM»;
- M-556, de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!»;

- M-557, de MM. *Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggin, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann*: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement»;
- M-558, de M^{mes} *Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Florence Kraft-Babel, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Rumo, Roman Juon, François Sottas, Jean-Marc Froidevaux, Roland Crot, Eric Ischi, Pierre Mau-det, Michel Ducret et Eric Rossiaud*: «Sauvons le kiosque des Bastions».

14. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation I-114, de *M. Roman Juon*: «Parc des Bastions: champ de foire?»

15. Questions écrites.

La présidente. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-193, de *M. Patrice Reynaud*: «Bâtiment trou d'air»: pourquoi vide et si cher?»;
- QE-194, de *M^{me} Marguerite Contat Hickel*: «CJB et Muséum: qui finance quoi?»;
- QE-195, de *M. Olivier Norer et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz*: «Réaménagement de la rue du Rhône»;
- QE-196, de *M. Roman Juon*: «Crématoires pollueurs?»;
- QE-197, de *M. Roman Juon*: «La couverture des voies CFF de Saint-Jean manque de jeux».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2546
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2546
3. Pétitions.	2546
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Demande de subvention en vue de la création d'un poste de secrétaire au Trialogue» (P-49 A).	2548
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Répercussions du déficit de la FASE sur l'Association Le Chalet» (P-139 A)	2552
6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pas de pertes de prestations à la Jonction (déficit de la FASE)!» (P-140 A)	2566
7. Motion de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «La sécurité des préaux n'est pas incompatible avec la création de liens sociaux» (M-531)	2596
8. Motion de MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Georges Queloz et Alexis Barbey: «Parquer à Genève: vœu pieux ou besoin réalisable?» (M-534).	2610
9. Motion de M ^{me} Sandrine Salerno et M. Didier Bonny: «De l'opportunité d'élargir les heures d'ouverture des maisons de quartier» (M-535).	2614
10. Motion de MM. Pierre Losio, Bruno Martinelli, M ^{mes} Hélène Ecuyer et Sandrine Salerno: «Relations Ville-Etat: le Conseil municipal doit être informé des intentions du Conseil administratif» (M-536)	2618
11. Motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s!» (M-537)	2620

12. Motion de MM. Lionel Ricou, Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et M ^{me} Alexandra Rys: «Absentéisme dans la fonction publique: pour un point de situation» (M-538)	2629
13. Propositions des conseillers municipaux	2634
14. Interpellations	2635
15. Questions écrites	2635

La mémorialiste:
Marguerite Conus